

# L'engagement de la dynastie Bolloré à Houat

Alain Vielvoye

Au début des années 1900, Houat commence à attirer des visiteurs qui songent parfois à s'y installer. L'île pourrait être rapidement exploitée pour un immobilier de tourisme. La population est partagée entre la préservation de son cadre de vie traditionnel, la nécessité d'évoluer et son manque de moyens. C'est dans ce contexte que René Bolloré propose à la municipalité d'acquérir des terrains pour les protéger de la spéculation immobilière. Malgré quelques tentations, l'accord sera respecté et les terres préservées, une grande partie étant progressivement acquise par le Conservatoire du littoral.

À l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, l'île de Houat vivait en quasi-autarcie et autosuffisance, dans les conditions difficiles mais cependant sereines d'une communauté insulaire. Elle ne devint commune indépendante de la République française qu'en 1891, après une longue lutte d'indépendance avec les autorités de Le Palais à Belle-Île, auquel elle était rattachée administrativement<sup>1</sup>. Houat était encore en période d'apprentissage d'une autonomie municipale puisque son recteur en était le secrétaire de mairie depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le mouvement se prolongera encore tout au long du XX<sup>e</sup> siècle pour ne connaître son épilogue de réelle et complète « légalité républicaine » qu'en 1990.

Rares étaient les visiteurs de l'île au XIX<sup>e</sup> siècle, tel Alphonse Daudet en 1875<sup>2</sup>. Un peu plus tard, en 1895, le célèbre journaliste et sociologue Ardouin-Dumazet publia la quatrième série de son *Voyage en France* consacrée aux îles de l'Atlantique d'Hoedic à Ouessant :

*« En observateur attentif et avisé, Ardouin-Dumazet anticipe la transformation à venir sur les deux îles : disparition de la communauté de la culture du sol, essor de la pêche. Il pressent avec plusieurs décennies d'avance la sécularisation ultérieure de la société insulaire et la place que prendra le tourisme dans les îles. Il plaide en faveur d'une évolution de ces "îles déshéritées" en estimant que le changement serait plus rapide si les "étrangers" attirés par les belles plages (...) allaient y passer les étés. L'espace ne manque pas sur la dune et les landes pour y installer des habitations estivales. »<sup>3</sup>*

De fait, à la croisée des deux siècles, plusieurs familles du continent vinrent séjourner sur l'île et cherchèrent à s'y installer. Certaines n'étaient que des excursionnistes tels, à l'été 1900, Georges Mouchon et sa famille, partant de Belle-Île pour une partie de chasse à Houat. Féru de photographie, il réalisa

1. Voir à ce sujet Buttin 2011, Buttin 2012, Zuber 2014.  
2. Alphonse Daudet : *Une visite à l'île de Houat, 1876*, in Salomé 2008.  
3. Hartemann 2013.

les plus anciennes photos connues à ce jour du village de Houat et de sa population<sup>4</sup>.

D'autres participèrent aux premières opérations « immobilières » liées à la vente par adjudication, dans les années 1890, des fortins du Béniguet et d'En Tal. Ils avaient été construits dans les années 1860 pour résister à d'éventuelles attaques anglaises qui ne se sont jamais produites. Progressivement abandonnés par les autorités militaires, ils furent déclassés en 1889, transférés aux Domaines en 1890, puis cédés<sup>5</sup>.

Le fortin du Béniguet fut vendu en 1891 à M. Gaston Jolibois et Henri Trouville<sup>6</sup>. Il sera occupé de 1895 à 1904 par le comte de Laboulay, revendu à M. Brasseur et enfin, quelques années plus tard, à M. Fortin banquier à Angers. La famille Fortin en est depuis restée propriétaire<sup>7</sup> et fit souche avec la construction, par l'une de ses filles, de la maison des Giffard en 1963.

Le fortin d'En Tal fut vendu en 1891 à M. Hervy. La famille Normand de Vannes le louait depuis 1898 quand elle en fit l'acquisition quelques années plus tard, en 1918<sup>8</sup>. Elle en est restée depuis propriétaire. Une des arrière-petites-filles de l'acquéreur, May Godefroy de Fougerolles, l'a récemment transformé en maison d'hôtes. Nous reviendrons sur la vie de la famille Normand à Houat.

Le célèbre Georges Carpentier (1894-1975), champion du monde de boxe en 1920 dans la catégorie mi-lourd, fut également l'un des premiers résidents secondaires de Houat, au tournant des années 1910-1920<sup>9</sup>. Il avait acquis du terrain sur les hauteurs de la grande plage Treach er Goured et construit une maison cabane — ou une maison à colombages selon les témoignages — où il faisait la fête en galante compagnie... Après la première guerre mondiale, la maison resta à l'abandon et disparut. Le terrain fut vendu par ses descendants à la commune, laquelle le revendit en 1964 en lot pour les touristes, le « lotissement Bulot<sup>10</sup> ». À la fin des années 1960, trois maisons de style contemporain y furent édifiées, mal admises par une bonne partie du conseil municipal.

Comme l'écrit Roger Le Grand, ces débuts du tourisme houatais autour de 1914-1918, favorisés par « la manie ambulatoire qui avait agité nombre de bel-ligérants pendant quatre années, conduisirent une foule d'excursionnistes sur le littoral breton et notamment sur la côte quiberonnaise. Des promenades furent organisées pour leur présenter des terres inconnues. »<sup>11</sup>

Elles n'eurent qu'un succès relatif à Houat, limité par les difficultés de communication et météorologiques. Le mouvement était néanmoins en marche. Il s'accompagna de la construction des premiers hôtels et restaurants. Le premier hôtel fut construit autour de 1913, pour Madame Bourgès, née Eugénie Deschamps. Elle avait un double savoir-faire reconnu de tous : la cuisine, avec

4. Urbain 2013.

5. Buttin et Buttin 2015.

6. Signalons ici une erreur dans l'article *Fortification des îles de Houat et d'Hoedic*, Buttin, Buttin 2015, les acquéreurs en 1891 des deux fortins de Houat ont été malencontreusement inversés, archives du port de Lorient 4S224 (Note de Melvan)

7. Le mystère du fort du Béniguet par Emmanuel Normand (1965), in Hartemann 2016.

8. Le Roux 2004.

9. Pannetier 2008.

10. Du nom du recteur de l'époque, recteur de Houat de 1958 à 1965, Vielvoye 2016.

11. Le Grand 1932.

son célèbre homard à l'armoricaine, et sa mission de sage-femme. Après la guerre de 1914-1918, l'hôtel fut racheté par Yvonne et Léonard Le Hyaric, pour devenir l'hôtel de la Plage. Madame Bourguès continua à exercer ses talents de cuisinière en rachetant une grande maison à proximité de son premier hôtel, à la grande satisfaction de sa clientèle de la haute bourgeoisie continentale.

Dans les années 1920, un minotier de Vannes, M. Dalido avait acheté du terrain pour y installer une boulangerie. Il avait fait également construire une maison au Vieux-Port contre la falaise<sup>12</sup> et allait ouvrir un deuxième hôtel au milieu du village. Ses constructions étaient peu appréciées : bloc de maçonnerie peinturluré de jaune, rouge ou rose bonbon !

Ainsi, le train était parti et risquait de s'accélérer rapidement. La municipalité ne disposait que de très peu de ressources. Les besoins étaient importants, notamment pour l'agrandissement du Vieux-Port et l'approvisionnement en eau des habitants. Allait-on commencer à vendre et construire à tout va ?

C'est dans ce contexte que la municipalité fut approchée par René Bolloré, important industriel finistérien, dont nous allons présenter l'histoire à Houat au travers du récit de son action et de celle de sa descendance.

Qui était René Bolloré et que recherchait-il à Houat ? Quel accord a-t-il trouvé avec la municipalité ? Comment s'est-il appliqué ? Quel a été le projet de ses descendants après sa disparition, quelles réactions a-t-il suscitées ? Comment a évolué la situation jusqu'à nos jours ? Que retenir d'une telle chronique se déroulant sur pratiquement un siècle ?

### **La famille Bolloré et les Papeteries de l'Odet**

Bolloré est un nom breton — contraction de bod-loré signifiant buisson de lauriers — assez répandu en Bretagne, particulièrement en Cornouaille. Les Bolloré étaient autrefois, le plus souvent, maîtres de chaloupe, parfois paysans<sup>13</sup>.

La *Papeterie de l'Odet*, située à Ergué-Gabéric dans le Finistère, a été fondée en 1822 par Nicolas Le Marié, conseillé par son beau-frère René-Guillaume Bolloré. En 1861, Jean-René Bolloré (1818-1881), neveu de René-Guillaume, prend la direction de l'entreprise et devient ainsi le patriarche de l'actuelle dynastie Bolloré. Médecin et boulingueur des mers, il voyage notamment en Chine d'où il aurait ramené le secret de la fabrication du papier fin à base d'écorces d'arbres ou de filets de pêche<sup>14</sup>. Très rapidement, il adaptera cette technique sur les rives de l'Odet, pour la fabrication du célèbre papier à cigarettes OCB (Odet Cascadec Bolloré). Son fils René (1847-1905) lui succède de 1881 à 1904, puis son petit-fils René Bolloré (1885-1935) en 1905. À cette époque, une cigarette sur dix sur la planète est roulée dans du papier Bolloré, fournisseur exclusif des géants américains du tabac. L'affaire est prospère !

12. Il s'agit vraisemblablement de la surélévation d'un bâtiment sommaire préalable, adossé à la falaise. On observe sur d'anciennes photos un simple rez-de-chaussée. (Note de Melvan, Christophe Pannetier)

13. Bothorel 2007.

14. Bolloré J.-R 1979.

Après la mort de René, les *Papeteries de l'Odét* sont dirigées par son beau-frère Gaston Thubé, jusqu'en 1945. René-Guillaume Bolloré (1911-1999), fils aîné de René, dirige ensuite l'entreprise de 1946 à 1974, puis Michel Bolloré, second fils de René, de 1974 à 1976. Dans un contexte de crise économique aiguë, la gestion de Michel est critiquée. L'actionnaire américain veut céder ses 40 % : il faut trouver un repreneur. Michel fait appel à son ami Edmond de Rothschild qui reprend le groupe en 1976 et place à la direction un homme à lui. Les Papeteries vont néanmoins décliner pendant encore six ans. Edmond de Rothschild voulant se désengager avant la faillite, cède ses parts à deux fils de Michel, Vincent et Michel-Yves, pour 4 francs symboliques. Vincent Bolloré, né en 1952, prend le relais en 1981 ; il est l'actuel dirigeant du groupe familial.

### René Bolloré

Né le 28 janvier 1885 à Ergué-Gabéric, René Bolloré prend la direction de la Papeterie en 1905, à 20 ans, à la mort de son père, alors qu'il est encore étudiant au collège Saint-François-Xavier de Vannes. Il ne manque pas de tempérament. Le père de la Chevasnerie, curé de la paroisse parle de lui en ces termes :

*« Émancipé, notre jeune ami prit sa nouvelle situation tellement au sérieux qu'il voulut être le meilleur de ses ouvriers et de ses employés, le plus au courant de leur travail. Et ce fut un spectacle peu banal de voir ce patron de 20 ans, en salopette bleue, penché sur les machines, les étudiant, les essayant, les arrêtant pour leur arracher leurs secrets, les faisant repartir seul, sous l'œil d'abord goguenard puis admiratif des mécanos. »*<sup>15</sup>

Il s'impose ainsi immédiatement comme patron. Jean Bothorel précise le portrait de manière saisissante :

*« Il avait le sourire malicieux, l'œil vif, le visage tanné du chasseur, du pêcheur et de l'amoureux de la mer. »*<sup>16</sup>

Un personnage, ce René Bolloré. Sa réputation d'homme d'affaires avisé s'étend très vite au-delà de sa Cornouaille natale pour atteindre toute la Bretagne. À la veille de la Grande Guerre, ses papeteries réparties sur les deux sites d'Odét et de Cascadec, comptent deux cents employés ce qui, pour la région, est considérable. Elles rivalisent avec l'industrie de la conserverie, qui reste toutefois le plus gros employeur du Sud-Finistère. Soucieux d'asseoir sa fortune récente sur les terres du berceau familial, il dessine, en 1910, les contours d'un vaste parc venant en prolongement des bureaux de l'usine. Au milieu de ce domaine abrité par des rideaux d'arbres, il fait construire un élégant manoir à la manière de Viollet-le-Duc — « le château », disaient les habitants d'Ergué-Gabéric — et une chapelle gothique. Plus tard, un calvaire de granit du XV<sup>e</sup> siècle viendra compléter cet ensemble et lui donner une patine séculaire.

René Bolloré a 25 ans quand il pend la crémaillère au manoir d'Odét, un lieu à jamais mythologique pour les générations qui lui survivront.

15. La Chevasnerie 1951.

16. Bothorel 2007.



GT

René Bolloré en 1922

« Tous les Bolloré ont passé leurs vacances au manoir, dit Vincent. C'est là que j'ai été élevé dans le culte de mon grand-père, qui lui-même avait été élevé dans le culte de ses ancêtres... Et si j'ai choisi de domicilier le siège social de nos sociétés à Odet, ce n'est pas par hasard ! Après mon grand-père, c'est mon oncle Gwen, que j'aimais beaucoup, mort en 2002, qui habita le Manoir. Il m'avait de son vivant demandé de le racheter. Je n'ai pas hésité une seconde : il témoigne de l'histoire de notre groupe. »<sup>17</sup>

L'année suivante en 1911, à 26 ans, René épouse Marie-Amélie Thubé (1889-1977), fille d'un armateur nantais. À cette occasion une fête est organisée à l'usine où tout le personnel est invité. Le couple aura 4 enfants : René-Guillaume, né en 1912, Jacqueline, née en 1914, Michel, né en 1922 et Gwenn-Aël, né en 1925.

Ce mariage ouvre de nouvelles perspectives à l'entreprise. Son beau-père, disposant d'importantes relations à l'international, lui offre ainsi des débouchés en Angleterre et aux États-Unis. Il saisit l'opportunité et devient rapidement un redoutable négociateur. Le père de la Chevasnerie en témoigne :

« Ces contrats qui lui ont valu, à lui et à ses enfants, sa magnifique fortune étaient autant de batailles rangées qu'il livrait avec un brio digne des plus belles pages d'histoire. Je l'ai vu, entouré de dix industriels d'outre-mer, entraînés à toutes les combinaisons les plus subtiles, sachant mieux que personne la valeur d'un dollar. Notre ami rentrait en France, vainqueur du plus magnifique coup de bourse qu'un joueur put rêver. »<sup>18</sup>

Hommage quelque peu exalté d'un ecclésiastique envers un capitaliste patriarcal et paternaliste mais aussi social-chrétien. En effet, dès 1917, en même temps que le rachat de la société Cascadec, une cité ouvrière est construite à côté de l'usine : maisons, salle de sport, salle de lecture, sage-femme, sœurs, puis quelques années plus tard, patronage. Cela n'empêchera pas cependant un conflit social à l'usine de Cascadec en 1924. Il y sera répondu, quelques mois plus tard, par l'application de la loi des 8 heures pour le même salaire journalier précédemment payé pour 12 heures.

En 1929, René Bolloré fête ses noces d'argent ou 25 ans de patronat : « Fête des noces d'argent industrielles de René Bolloré ». Tout un programme, mêlant vie familiale et professionnelle. Les Bolloré<sup>19</sup>, dans les années 1920-1930, mènent grand train, dans l'univers de la bourgeoisie la plus fortunée de France. Gwenn-Aël Bolloré, le benjamin des fils de René Bolloré après René et Michel, a écrit sur cette vie des pages qui laissent rêveur<sup>20</sup>, en dépit de son regard ironique ou caustique. Le plus beau fleuron de la famille est un yacht de 32 m, le *Dahu II*, avec son équipage de huit marins<sup>21</sup>. Tout l'intérieur, cabines, salle à manger, salon — avec un piano — est en acajou. Il y a ensuite les résidences secondaires avec leur personnel : les trois villas de Beg-Meil, perdues dans quatre hectares de pelouse et de fleurs ; la maison de Roguedas dans le golfe du Morbihan, le château de Ty Bidi dans la rade de Brest. Et les territoires

17. Bothorel 2007.

18. La Chevasnerie 1951.

19. Bothorel 2007.

20. Bolloré G.-A. 1996.

21. Le *Dahu II* est, selon toute vraisemblance, celui qui mouilla à Houat dans les années 1920 et 1930 lors de la vente des dunes de Treac'h er Goured à René Bolloré (cf. *infra*).

de chasse : La Feuillée dans les monts d'Arrée, Merdrignac en forêt de Brocéliande, l'île du Loc'h dans l'archipel de Glénan, le quart de l'île de Houat dans le Morbihan, enfin l'île de la Verrière sur la Seine près de l'usine de Troyes.

Proche de la mer, voisin de l'archipel de Glénan, René Bolloré en a acheté l'île principale, l'île du Loc'h en 1920. Elle reste aujourd'hui propriété de la famille. Au centre de cette île de 54 hectares se situe un étang dont l'eau est saumâtre, à l'ouest une ferme, et au nord-ouest les ruines d'une importante usine de fabrication de soude à partir du goémon. Il faut avoir à l'esprit cette acquisition dans la démarche que l'homme va entreprendre à Houat quelques années plus tard.

Industriel, amoureux de la mer et des îles, catholique social, René Bolloré aurait « été alerté par le corps ecclésial des multiples dangers que courait Houat. Ami de sa petite patrie, riche, il comprit ce qu'on attendait de lui : être le mécène d'une terre et d'une population. »<sup>22</sup>

C'est dans cet état d'esprit qu'il se rend sur l'île et se rapproche de la municipalité.

### **René Bolloré rencontre les autorités houataises**

Dans la deuxième moitié des années 1920, l'île est administrée par son conseil municipal autour de deux personnalités : le maire Louis Le Hyaric et le secrétaire de mairie le recteur Joseph-Marie Le Bec.

Louis Le Hyaric est le fils d'un meunier, Joseph Le Hyaric, venu en 1880 de Lorient s'installer à Houat, pour le moulin construit par la fabrique<sup>23</sup> sur les hauteurs du Vieux-Port. Né à Houat, Louis a l'âme d'un entrepreneur. En 1924, il rachète le vapeur *L'Étoile* à Monsieur Turpault, propriétaire du château romantique de Quiberon, pour assurer les liaisons maritimes entre Quiberon, Houat et Hoedic<sup>24</sup>. L'expérience sera de courte durée, le bateau fatigué ne résiste pas à une tempête et sombre. Louis Le Hyaric ne se décourage pas et équipe d'un moteur l'*Angélus de la mer*, un ex-sardinier à voile, pour assurer des rotations jusqu'en 1931. Louis Le Hyaric est élu maire de Houat dès 1925 et le restera jusqu'en 1945.

Joseph-Marie Le Bec est nommé recteur de Houat au départ de M. Le Serre en septembre 1921. Il est né en 1880 à Locmaria en Belle-Île et a été ordonné prêtre à 23 ans, en 1903. Il a environ 45 ans lorsqu'il rencontre René Bolloré, alors âgé de 40 ans. Ils sont de la même génération. Le recteur Le Bec est un recteur « écrivain », ayant beaucoup écrit dans le cahier paroissial sur la vie à Houat dans les années 1920. Il rendra un vibrant hommage à son interlocuteur René Bolloré lors de son départ en 1929. Nous y reviendrons par la suite.

On imagine assez aisément la visite de René Bolloré sur l'île, une belle fin de matinée d'été de 1926. Son yacht le *Dahu II* est ancré dans la baie de la grande plage. Il monte, écrit Ardouin-Dumazet, « sur un sentier caillouteux partant de

22. Le Grand 1932.

23. Assemblée chargés d'administrer les biens d'une église.

24. Buttin 2004.

*la fontaine et débouchant sur de hautes dunes couvertes d'un épais gazon parsemé de fleurs... Dans les dunes, des œillets roses et des plantes balsamiques laissent flotter un parfum léger et subtil. Des chardons bleus, une plante marine aux grappes violettes, s'accrochent aux pentes... Il a sous les yeux un des plus vastes et des plus merveilleux paysages de mer que l'on puisse rêver. »<sup>25</sup>*

Arrivé au village, il rencontre les deux autorités de l'île, le maire et le recteur. Son idée est simple : il exprime son sentiment devant la beauté de l'île, le calme et la sérénité qu'elle dégage. Elle doit être sauvegardée face aux demandes de spéculateurs qui ne manqueront pas de se manifester dans les années à venir. Il propose son aide financière pour aider la municipalité à réaliser les travaux indispensables pour son port et amener l'eau au bourg. Et il demande de ne pas vendre les dunes et terrains sans lui en parler auparavant, s'engageant à les préserver comme il l'a fait pour l'archipel de Glénan il y a quelques années. Il est de ce fait crédible.

Cette première rencontre, suivie de quelques autres, est relatée par Roger Le Grand dans son roman *L'Île* paru en 1937 sous forme de feuilleton dans le quotidien *L'Œuvre*<sup>26</sup>. Nous reprenons en encart dans les pages suivantes l'extrait concernant cette affaire. En 1932, Roger Le Grand avait déjà publié, comme journaliste, et non comme romancier, quelques pages sous le titre : *L'île de Houat, ou comment fut protégé un site merveilleux par un généreux mécène René Bolloré*<sup>27</sup>. Le roman de 1937 exploite une partie du texte de 1932 mais est plus développé et, ce qui est propre au roman, ne manque pas de pittoresque. Même s'il est difficile de démêler la part de fiction, il est permis de penser que ce récit est proche de ce qui s'est passé.

Selon ce récit, René Bolloré qui disposait d'une option sur les terrains, c'est à dire d'une promesse de vente comme nous allons le voir, marque sa déception et semble vouloir se désengager de l'accord pris avec les édiles de l'île qui ne respectent pas leur parole.

Cela ne se produira finalement pas et, après nouvelle négociation et ajustement de l'accord, la promesse de vente pourra se concrétiser.

Le roman *L'Île* sera repris en 1947 par Roger Le Grand dans une nouvelle version intitulée *Le Ressac*<sup>28</sup>. La séquence sur l'affaire Bolloré y est assez différente de celle que nous avons rapportée. Les années ont passé et la confrontation entre les protagonistes a pu apparaître secondaire à l'auteur qui s'est axé sur la personnalité de l'abbé Le Cam, recteur de Houat de 1929 à 1937. Le caractère trempé de Louis Le Cam avait été brossé par le cinéaste Jean Epstein dans l'article « *Misère d'Hoëdik* », paru en 1932<sup>29</sup>. L'île devait rester aux îliens, René Bolloré était un importun qui se mêlait des affaires de Houat et contestait les décisions prises par les autorités houataises...

25. Voyage en France d'Arduin-Dumazet in Hartemann 2013.

26. Le Grand 1937

27. Le Grand 1932.

28. Le Grand 1947. L'intervention de R. Bolloré à Houat a finalement été rapportée par Roger Le Grand dans au moins trois versions publiées en 1932, 1937 et 1947. Sur Roger Le Grand voir dans ce volume l'article de Christine Hartemann.

29. Epstein 2006.



Le Dahu II, yacht de René Bolloré

Nous ne reproduisons pas le texte de 1947 de Roger Le Grand sur ces rencontres Le Cam-Bolloré, qui semble plus romancé. D'autant que le recteur de Houat de 1921 à 1929 est Joseph-Marie Le Bec. C'est lui qui a initialement rencontré René Bolloré et négocié avec lui. Il s'exprime dans le cahier paroissial en date du 4 mars 1929, lors de son départ de l'île :

*« Le 4 mars 1929, départ. Avant de quitter définitivement cette petite paroisse, je dois rendre un hommage reconnaissant à quelqu'un qui s'est montré d'une générosité magnifique pour sauvegarder les intérêts religieux de Houat et en même temps défendre ce pays contre l'invasion étrangère : Monsieur René Bolloré, riche industriel à Odet près de Quimper. L'hôtel Bourgès qu'il a acheté, la maison (Dalido...) qu'il a louée, la plage ou plutôt le terrain avoisinant la plage dont il s'est rendu acquéreur, le puits qui est en construction, le port qui sera agrandi par ses soins. Tout cela a été fait ou sera fait en vue de garder Houat aux Houatais et par là même de maintenir dans le pays la foi et les traditions religieuses. Tout cela n'a pas été réalisé sans exciter certains mécontentements et susceptibilités...*

*Mais qu'importent les mesquines jalousies pourvu que le bien se fasse et que les âmes soient sauvées ! Que le Bon Dieu récompense ici-bas et dans l'autre monde Mr Bolloré de tout le bien qu'il aura fait à Houat ».*<sup>30</sup>

Hommage donc à René Bolloré qui obtiendra sa promesse de vente non sans difficultés, se heurtant à quelques personnalités qui contesteront par la suite la réalité de la transaction.

30. Extrait du cahier paroissial de Houat, aimablement communiqué en mai 2016 par Jean-Noël Lanoé, actuel recteur de Houat, et reproduit avec son autorisation

## RÉTHORÉ À HOUAT

extrait du roman *L'Île* de  
Roger Le Grand

*Roman paru en feuilleton en 1937 dans le journal L'Œuvre. Houat est appelée Cénis dans le roman, Hoedic devient Melvant, Maurice Réthoré est inspiré de René Bolloré et Pedrono, dit Le Bouc, de Dalido.*

Un matin, lorsque le recteur ouvrit les volets de sa chambre, il aperçut par dessus les toits du village, sous les dunes de Treach-er-Gouret, la silhouette élégante d'un yacht à vapeur, blanche sur les eaux vertes et calmes de la baie. « — *Tiens, dit-il à haute voix, voilà Réthoré!...* » À son retour d'un déplacement, le prêtre avait trouvé une lettre de Maurice Réthoré, industriel et protecteur de Cénis qui lui annonçait son arrivée prochaine à l'île — après plusieurs étés où il n'avait point paru — à l'issue d'une croisière sur les côtes anglaises.

Au lendemain de la guerre, la manie ambulatoire qui avait agité tant d'hommes pendant quatre années conduisit une foule d'excursionnistes sur la côte quiberonnaise. Entre la station balnéaire et les îles, des promenades furent organisées pour présenter ces terres solitaires et inconnues. Dès lors, Cénis ne fut plus la *beata solitudo* de l'ermite, de l'artiste, du poète! Des bourgeois, des mufles et aussi des spéculateurs s'abattirent sur ses plages et sur ses dunes, qu'ils peuplèrent de leurs papiers gras de pique-nique et de leurs rêves d'y construire des villas ou des buvettes-dancing! Mais la xénophobie des îliens et de leur recteur veillait : à toutes les demandes d'achats de terrain, ils opposèrent la volonté la plus farouche de ne pas céder le moindre pouce de leurs sables.

Malheureusement, parmi cette espèce de touristes-spéculateurs, à l'affût de toutes les occasions de gagner de l'argent et de commettre les pires ravages, figura Pedrono, beaucoup plus habile que les

autres, c'est-à-dire dépourvu de tout scrupule, il ne demanda à personne s'il y avait un bout de dune ou quelques mètres carrés de terrain à vendre : il prit possession, un beau jour, du jeu de boules, presque au milieu du village, y déposa ses sacs de ciment et fit une clôture. Des ouvriers vinrent de Vannes et construisirent, entre les maisonnettes aux toits d'ocre, un bloc de deux étages, qu'ils enduisirent plus tard de rose. Les îliens, médusés par une telle audace, restèrent cois. Quelques-uns, cependant, protestèrent près du maire et du recteur : le premier citoyen de Cénis répondit qu'il venait d'être engagé ainsi que sa femme pour tenir la boulangerie qui allait s'ouvrir dans l'ignoble bâtisse ; le recteur qu'il n'y pouvait rien puisque le maire avait laissé faire!

Comme des panneaux réclames, les quatre faces du cube rose se virent non seulement de tous les coins de Cénis et de Melvant, mais encore de toutes les côtes voisines à quinze ou vingt milles à la ronde! Ils furent comme d'insolents appels à tous les forbans prêts à renouveler les exploits des barbares et des pillards qui au cours des siècles avaient saccagé la pauvre île.

Dieu merci! Quelqu'un intervint en haut lieu. Ce fut sans doute saint Gildas (...)

Maurice Réthoré, depuis de nombreuses années, mouillait son yacht sous l'île pendant quelques jours au retour de ses croisières. À l'une de ses arrivées, un jour, il découvrit l'immonde construction de Pedrono. Il descendit à terre et s'en alla directement au presbytère, fit venir le maire et ne se gêna pas pour dire à celui-ci et à son secrétaire de mairie en soutane tout ce qu'il pensait de leur façon d'agir à l'égard du mercanti.

Le recteur se défendit d'avoir le moins du monde favorisé ou toléré les agissements de Pedrono. Le maire, nouveau salarié de l'accapareur, balbutia quelques

vagues explications en guise de plaidoyer pour Pedrono et pour lui-même : l'ancien jeu de boules, en fait n'appartenait plus à personne, sauf peut-être à la commune ; la boulangerie était nécessaire, car parfois, l'île restait sans pain, les jours ou les semaines de tempête, n'ayant à se mettre sous les dents que du biscuit moisi ! Avant de songer à l'admiration des étrangers pour la beauté sauvage de Cénis, il convenait d'assurer aux estomacs des îliens une nourriture fraîche et abondante. (Il se garda bien de souligner que son patron ne se ravitaillait qu'en farine de médiocre qualité et que de nombreux pêcheurs s'étaient plaints.)

L'industriel comprit que le maire était maintenant fort capable de vendre son île si l'occasion s'en présentait ; qu'il était absolument indifférent à la sauvegarde de son caractère, de ses mœurs, s'il devait en tirer un profit personnel ! Il n'hésita pas : il offrit cent mille francs aux deux hommes pour qu'aucune portion de terrain communal, c'est à dire tout ce qui dans l'île n'était point bâti ou cultivé, ne fut cédé. Pour que l'accord se trouvât concrétisé par un acte valable en droit, il leur demanda de réunir le conseil municipal afin qu'en contrepartie de ce versement, une option lui fut accordée sur les dunes, du village au port, sur toute la largeur de la partie sud de l'île.

Ils promirent, et les édiles assemblés de Cénis connurent la proposition et l'acceptèrent assez facilement, parce que depuis longtemps l'industriel offrait généreusement à boire aux équipages qui passaient le long de son bord.

Quand il apprit que par l'agrément des élus, il devenait en quelque sorte le protecteur attitré de l'île, en don de joyeux avènement, il dota les îliens d'une magnifique éolienne pour leur épargner les courses fatigantes aux puits éloignés, au retour de la journée passée au large.

Hélas ! la belle machine eut une durée éphémère : le recteur s'était adressé à un

apprenti sourcier et celui-ci avait fait forer au-dessus d'une poche d'eau et non d'une source. Inutilisable, on laissa la tour de fer se rouiller et s'en aller aux quatre vents du ciel, les pales de sa roue de zinc...

Or, ce matin où le recteur découvrit le yacht de l'industriel profilé sur la chaîne des trois îlots du sud, le maître du bord était dans une colère extrême.

Sorti de sa cabine, heureux de retrouver le cadre de son île préférée avec ses sables, ses falaises, ses dunes par-dessus lesquelles s'élèvent timidement le toit d'Yvonne et la pointe du clocher, son regard s'était soudain heurté à une incroyable chose : à la naissance du quai, adossé à la falaise d'Er-Beg, au débouché du chemin creux, une forme cubique et de couleur jaune depuis son dernier passage, avait jailli, excru, proliféré comme un champignon ou une tumeur ! Le mousse lui ayant passé les jumelles, il avait reconnu dans la chose monstrueuse, un bloc de ciment destiné à l'habitation d'un personnage porteur d'une barbe et au magasinage de marchandises hétéroclites, que cet individu, tel un insecte prévoyant, faisait entrer diligemment avec l'aide de quelques pêcheurs par une porte au rez-de-chaussée.

Maurice Réthoré appela l'un de ses matelots et lui commanda d'avancer le canot le long de la coupée. Il y prit place et demanda à l'homme de ramer en direction du port.

Arrivé sur la jetée, l'industriel alla directement à Pedrono, qui remuait ses caisses et ses sacs au pied de sa demeure.

« — Monsieur, lui dit-il, en portant deux doigts à la visière de sa casquette blanche de yachtman, voudriez-vous me faire l'honneur de m'accorder quelques minutes d'entretien ? — Excusez-moi, répondit-il, mais j'ai bien des choses à faire avant le courrier qui va m'amener des amis. — Alors, monsieur, fit l'industriel, comme vous serez accaparé par eux le reste de la journée,

*souffrez que je m'entretienne tout de suite de ce qui m'a forcé à quitter mon bord! »*

Pedrono comprit qu'il était vain d'espérer pouvoir rebuter le fâcheux! Il lâcha le sac de charbon qu'il se disposait à placer sur une brouette et dit :

*« — Je vous écoute, mais je vous serais obligé d'être bref : voyez tout ce que j'ai à rentrer. — Et bien! Monsieur, j'irai droit au but : qui vous a autorisé à creuser cette falaise et à élever votre construction? »*

Ce qu'on pouvait voir de la figure du mercanti sous sa barbe s'empourpra; ses yeux eurent une expression haineuse; et au bout des manches de toile rouge, les poings se fermèrent.

*« — Ah ça! De quoi vous mêlez-vous?... D'abord qui êtes-vous? — C'est juste dit l'industriel, j'aurais dû me présenter : Maurice Réthoré, ingénieur et possesseur d'une option sur le terrain que vous occupez. Ainsi, monsieur, vous voyez que j'ai quelques droits à vous demander des explications sur un fait qui porte atteinte au contrat que j'ai passé avec les gens d'ici. »*

Pedrono ne s'attendait pas à pareille présentation! Quoi, c'était lui le fameux Réthoré, riche à millions, qui jetait cent mille francs à des imbéciles de pêcheurs pour qu'ils ne vendissent pas leur misérable rocher! Ah! non, qu'il ne vînt pas s'occuper de tous ceux qui vivaient à Cénis.

*« — J'ignore votre contrat, monsieur, et je n'ai pas de comptes à rendre! D'ailleurs, je ne savais point que la commune avait un droit de propriété sur le rivage, au-delà des plus hautes marées, sur la bande qui sépare le lais de mer de la falaise. — Vous n'avez pas construit à cet endroit, mais contre le rocher. Bien mieux, vous avez bâti sur une partie du chemin qui sans aucun doute possible appartient à la commune. Sur cet emplacement, il y avait un baraquement qui servait à remiser les appareils des équipages, leurs casiers et leurs*

*voiles; vous n'aviez pas le droit de faire disparaître cela! Encore une fois, qui vous a permis d'édifier cette construction ici? — Je n'ai rien à vous répondre, je suis chez moi et bien chez moi, malgré toutes les options du monde que vous pouvez avoir. »*

Délibérément, Pedrono tourna le dos à l'industriel et reprit le chargement de ses sacs de charbon.

Des îliens s'étaient attroupés autour des deux hommes et ricanaient de leur dispute « d'étrangers ». Des îliennes arrivèrent pour l'heure du courrier, tenant sous le bras des paniers ronds d'anciennes caisses de fruits et légumes et se joignirent au groupe des hommes.

La grand-mère Morio descendit la dernière le chemin creux, un grand mouchoir blanc sur la tête et le sac postal sur l'épaule. Elle n'entendit que la fin de la discussion. Quand « le Bouc » eut tourné le dos à son interlocuteur, grand-mère dit au bienfaiteur de Cénis, en parlant de l'ennemi commun :

*« — Il ne se contente pas seulement de prendre notre terre et nos pierres, il prend encore notre eau. Si vous montez au village, regardez bien à cinquante mètres d'ici, au milieu du chemin, vous verrez la source murée! »*

Le génie d'accaparement de Pedrono était diabolique. Après avoir fait démolir le baraquement-refuge à la naissance du quai, sans aucune autorisation mais non sans avoir payé à boire à ceux des îliens qui avaient, lors de l'érection de la boulangerie au centre du village, manifesté quelques mécontentements, Pedrono réserva au rez-de-chaussée de son cube, un vaste abri, ouvert à tout venant et donnant sur le chemin. Quand il installa le service d'eau dans les chambres et la cuisine, le plus naturellement du monde, il capta la source qui se trouve dans une des parois de ce même chemin et en fit murer l'ouverture pour que personne désormais

ne s'y approvisionnât. Mais par crainte de trop vives protestations, la source servant au ravitaillement de toute la flottille, il prit la précaution de faire descendre de son étage, le long d'un pignon, une canalisation avec un robinet; il proclama que tout le monde pouvait venir y prendre les quantités nécessaires de liquide...

Pour la première fois, à cet instant, par le truchement de la grand-mère Morio, se faisait entendre le ressentiment de toute l'île contre « le Bouc » au sujet de son dernier méfait; îliens, îliennes avaient saisi que sous couleur de leur procurer un refuge plus sérieux contre les intempéries, une eau plus pure en faisant murer le trou de la source, le mercanti les avait tout simplement dépossédés avec aussi peu de vergogne que lorsqu'il leur vola le jeu de boules pour y construire sa boulangerie. Seule, Grand-mère était capable de traduire à haute voix et devant n'importe qui, l'opinion publique de Cénis; sans elle, Cénis eût été la grande muette.

« — *Je vous remercie*, fit l'industriel, *à la femme du facteur.* »

Il partit d'un pas rapide vers le sommet de la dune avec l'intention de rendre visite au recteur et d'obtenir de lui des explications que le mercanti lui avait refusées. Pendant le trajet à travers le plateau désertique, sa conviction d'une collusion entre cet homme, le maire et le recteur s'établit. Pedrono avait obtenu l'autorisation, certaine ou tacite de bâtir à cet endroit; s'il ne l'avait pas eue, il n'aurait pu jeter par terre la baraque en planches où l'on remisait un tas de vieilles choses et où l'on se mettait à l'abri quand survenait un grain par-dessus Er-Beg ou Sallus.

Quand il arriva sur la place du monument aux morts, il vit Martin, le chantre, qui sortait de l'église par la porte basse de la sacristie. Il alla à sa rencontre et le questionna :

« — *Père Martin, savez-vous si le recteur est chez lui? — Il n'y est pas*, dit le bonhomme dont la cotte bleue était blanche par endroits du sel que les embruns y avaient laissé. *Après la messe, il est parti aux maquereaux avec Antoine. — Et le maire? — Si vous n'avez pas vu l'Angélus dans le port, c'est que le maire et ses hommes sont au large. Avec ce beau temps-là, il n'y a personne ici, ce matin.* »

Désappointé, mécontent, l'industriel remercia l'îlien et prit au chevet de l'église le sentier qui, longeant le mur du presbytère, conduit à la pointe d'En-Tal et à Treach-er-Bouret. Au bout du jardin du desservant, au milieu d'un champ de pommes de terre, l'éolienne dont il avait fait cadeau à la population de Cénis dressa son squelette métallique. La tour était rouillée; deux ou trois pales adhéraient encore aux rayons de la grande roue; la queue formant girouette gisait sur le sol!

« — *Triste!* prononça Réthoré pour lui-même. »

Il abandonna le lacet tracé en bordure de la falaise et, franchissant des murets de pierres sèches, il descendit en droite ligne vers la baie pour regagner son bord.

Triste, il l'était. La grande carcasse de l'élévatrice, le cube en ciment de Pedrono ne quittaient plus son esprit: ils formaient le symbole de son impuissance à protéger Cénis contre elle-même et contre les vandales. Que pouvait-il contre l'indifférence, la veulerie des uns et l'âpreté au gain des autres? Tout ce qu'il a l'intention d'écrire, au maire et au recteur quand il sera dans un instant, quand il sera dans sa cabine, servira-t-il à quelque chose? (...)

« — *Bah!* murmura-t-il *qu'ils se débrouillent! Quant à moi, je vais écrire au notaire pour que l'on fasse tomber l'option et que la commune me rembourse...* »

### Promesse de vente de 1927 et acte d'échange de 1932

Les développements suivants s'appuient pour la plupart sur les archives des délibérations du conseil municipal de Houat dont nous reproduisons quelques extraits et sur un rapport de synthèse sur le projet Bolloré, établi par le maire Hubert Le Berre et le recteur/secrétaire de mairie Joseph Marquer, daté de septembre 1971<sup>31</sup> :

#### - Promesse de vente par la commune

*« Le 1<sup>er</sup> mai 1927, la municipalité de Houat délibère. Étaient présents : Le maire Louis Le Hyaric et les conseillers Armand Le Gurun, Bénoni Le Fur, Joseph Le Roux, Joseph Le Fur, Ferdinand Scouarnec, Mathurin François Scouarnec, Théophile Le Berre, Daniel Le Fur. Absent : Benoît Perron.*

*Les conseillers présents acceptent la demande de M. R. Bolloré à savoir : que la commune ne vende pas de terrain aux étrangers, ou que, si elle est forcée de le faire, la proposition lui soit faite également et qu'à égalité de prix, la préférence lui soit accordée, tout ceci pour éviter l'immigration d'inconnus qui tenteraient d'acquérir les biens communaux pour les exploiter en leur faveur et faire de Houat une station balnéaire à la mode.*

*Le 2 octobre 1927, nouvelle réunion du conseil, tous présents sauf Bénoni Le Fur. Résumé de la délibération : la commune ayant besoin de fonds pour l'agrandissement du Vieux-Port, il est décidé de faire à M. R. Bolloré la promesse de vente envisagée dans la délibération du 1<sup>er</sup> mai, en échange de quoi M. R. Bolloré donnera à la commune l'installation d'eau potable qu'il fait exécuter à ses frais ; de plus la commune demande de lui faire payer 2 000 francs l'hectare les 55 hectares visés par la promesse de vente<sup>32</sup>, mais M. Bolloré ne pourrait pas demander l'exécution de cette promesse de vente avant l'expiration d'un délai de 20 ans à compter de ce jour. La commune au contraire aurait toujours la faculté de mettre M. Bolloré ou ses héritiers en demeure d'exécuter l'engagement et de payer le prix convenu. »*

La promesse de vente dûment votée par la municipalité ne pourra devenir vente effective avant 20 ans à moins que la municipalité ne le souhaite. Dans ce cas, M. Bolloré aura à s'exécuter. Cela paraît quelque peu déséquilibré mais, après tout, on ne recherche à ce stade qu'à préserver les sites de Houat de toute spéculation.

Cependant, les besoins sont là : avoir l'eau potable au village, moderniser le port et son quai Cappio. Pourquoi attendre ! Pour l'eau, cela ne coûte rien, René Bolloré s'est engagé à payer. Pour le port, le problème est plus complexe. Il faut financer les travaux. Même si on peut obtenir des subventions, il faut payer une partie et pour cela il faut avoir recours à la promesse de vente.

Mais rien n'est simple... Emmanuel Normand, propriétaire du fort d'En Tal, avait demandé à la commune d'acheter 7 hectares autour de son fort en 1923. Le conseil municipal avait accueilli favorablement la proposition d'Emmanuel Normand d'autant que cela aurait permis de financer les travaux. Le prix demandé par la commune était de 10 000 F (1 400 F l'hectare), le prix proposé

31. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971.

32. Compte tenu du prix estimé des travaux pour l'arrivée d'eau potable de 70 000 fr, on aboutit à un prix moyen à l'hectare de 3 270 F (2 005 € de 2015 selon INSEE), alors que jusqu'ici aucune offre n'avait dépassé 1 000 F l'hectare (613 € de 2015). (Note de l'auteur)

DÉPARTEMENT  
du Morbihan

COMMUNE D

Kerual

ARRONDISSEMENT  
de Vorient

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

N° \_\_\_\_\_ du Registre

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet  
Aliénation  
de terrains  
communaux

Séance du 2 Octobre 1927

L'AN mil neuf cent vingt sept, le deux  
du mois de Octobre, le Conseil Municipal de la Commune  
de Kerual assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au nombre de neuf  
en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire  
Le Goff en suite de la convocation faite par Monsieur  
le Maire de la dite commune, le vingt-trois courant

PRÉSENTS: MM le Maire, Le Goff,  
Le Berre, Le Guen, Le Roux,  
Le Fur Joseph, Le Roux, Le Roux,  
Le Fur Daniel

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer  
d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 :

ABSENTS, excusés : MM. Le Fur Benoist

M le Guen a été élu secrétaire pour la présente session  
M le Président expose que  
M. Bolloré, demeurant à Quimper,  
lui a fait la proposition suivante  
Pour permettre l'approvisionnement  
en eau potable de l'agglomération de  
Kerual, M. Bolloré fait exécuter  
entièrement à ses frais les travaux  
nécessaires pour amener l'eau d'une  
source distante du bourg de 200 m  
par le moyen d'une écluse.  
Les frais de cette installation  
s'élèveront au moins à 70 000.  
M. Bolloré propose de faire l'acquisition

par M. Normand de 500 F l'hectare. L'écart était trop important. L'achat ne se fit donc pas. Aucune trace, nulle part, d'une éventuelle transaction. Le terrain en question pouvait donc bien figurer dans la promesse de vente à René Bolloré. M. Normand adressait même un courrier à la municipalité pressant le maire de réaliser l'affaire avec René Bolloré. Petite cause, grands effets. Tout ne semblait pas clair encore en 1970 (47 ans après), lorsqu'au décès de Emmanuel Normand, son notaire interrogeait la municipalité sur les parcelles qu'il aurait acquises en 1923!

Revenons à nos financements de travaux du port et aux échanges administratifs entre la municipalité et les sous-préfecture et préfecture, car la promesse de vente votée par la municipalité doit être formellement autorisée par lesdites autorités. Le sous-préfet de Lorient donne et signe son accord le 7 novembre 1928 par arrêté. L'arrêté du préfet du Morbihan n'est signé que le 2 décembre 1931 soit trois ans plus tard. Pourquoi un tel délai?

Différentes difficultés sont apparues au fil des mois. Sans doute la municipalité de Houat a-t-elle pris quelque retard avec le départ du recteur Le Bec fin 1928 et l'arrivée de son successeur, le recteur Le Cam, en 1929. Le dossier de financement des travaux pour le port exige un engagement du conseil municipal à contribuer pour une somme de 100 000 F à la dépense de construction de l'ouvrage, sur un budget total de 1 million de francs. Le préfet écrit en ce sens plusieurs courriers au maire de Houat en 1930 et 1931.

Les 100 000 F ne peuvent provenir que de la promesse de vente Bolloré. Or, de ce côté rien n'a encore réellement bougé. Le notaire attend toujours le plan des terrains en cause pour rédiger son acte de vente. Le préfet élève le ton par courrier du 6 août 1931. La municipalité doit envoyer au notaire le plan certifié conforme. Elle ne délibère que le 8 novembre 1931 en déclarant d'utilité publique l'échange de travaux faits par René Bolloré (adduction de l'eau potable) contre la cession des terrains aux conditions déjà décrites et priant le maire de demander au sous-préfet l'autorisation de procéder à cet échange<sup>33</sup>. Surviendront encore quelques complications : les servitudes de passage des terrains doivent être précisées. Le temps passant, quelques parcelles ont été cédées par la municipalité à Dalido dont nous avons déjà parlé et à Le Blanc, ami du boxeur Georges Carpentier qui s'était manifesté à Houat dans les années 1910. Il faut donc préciser les contours des terrains qui seront cédés à René Bolloré. Celui-ci a, de son côté, consigné en l'étude de son notaire, le 9 mai 1932, la somme de 100 000 F. Une rencontre à Houat en septembre 1932 du notaire, de l'avocat, de l'ingénieur des ponts et chaussées avec la municipalité a soulevé une dernière difficulté puisqu'ils se sont entendu dire par le maire et ses conseillers que la commune n'avait jamais rien vendu à René Bolloré! Évidemment... puisque l'acte officiel d'échange n'interviendra que quelques jours plus tard : les 5 et 6 octobre 1932. Cette anecdote est importante. Elle nourrira longtemps une confusion entre promesse de vente et signature définitive de l'acte d'échange.

33. Voir pages suivantes le plan des terrains.



Houat, le 8 novembre

1931

DÉPARTEMENT  
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT  
DE LORIENT

COMMUNE  
DE  
HOUAT

Délibération du conseil municipal  
du huit novembre mil neuf cent trente et un

L'an mil neuf cent trente et un le huit de  
novembre, le conseil municipal de la commune de Houat  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, au nombre  
de six en session extraordinaire sous la présidence  
de M de Hyaire maire de Houat, en suite de  
la convocation faite par M le maire le trois  
novembre courant

Présents : Le Hyaire maire, Le Tur Joseph, Le Tur Daniel  
Le Tur Benoni, Perron Benoit - Le Berre Philophile

Absents : Lecoarue Ferdinand - Lecoarue François -  
Le Gury Armand - Le Roux Joseph  
absents du pays - travaillant au Verdon -

Le Berre Philophile a été élu secrétaire -

M le Président donne lecture d'une  
lettre de M le Sous préfet de Lorient demandant  
de prendre une délibération concernant l'autorisation  
de procéder à l'échange des terrains faits à l'île  
de Houat par M Bolloré industriel à Bolet  
près Quimper - contre la cession et morcelant  
une soule de 2000<sup>+</sup> par hectare - de 55 ha  
environs de terrains communaux -

Les terrains en question  
sont compris sur la matrice  
cadastrale de la commune  
de Houat :

Section M<sup>s</sup>. en Cal

Section M<sup>7</sup>. Boule et Boer.

Le conseil délibère - Considérant que la commune  
a actuellement besoin d'argent pour fournir sa  
participation à la construction d'un môle au port d'Est  
et qu'elle n'a pas d'autres moyens de s'en procurer - est  
d'avis de déclarer d'utilité publique l'échange  
en question - et prie M. le maire de demander  
à M. le Sous-préfet l'autorisation de procéder  
à cet échange.

VU ET APPROUVE

Vannes, le 20<sup>e</sup> Dec. 1931

POUR LE PRÉFET :

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

*A. Leccaj*



Pour copie conforme -

M. le Maire de Houat

12 nov. 1931

M. le Maire

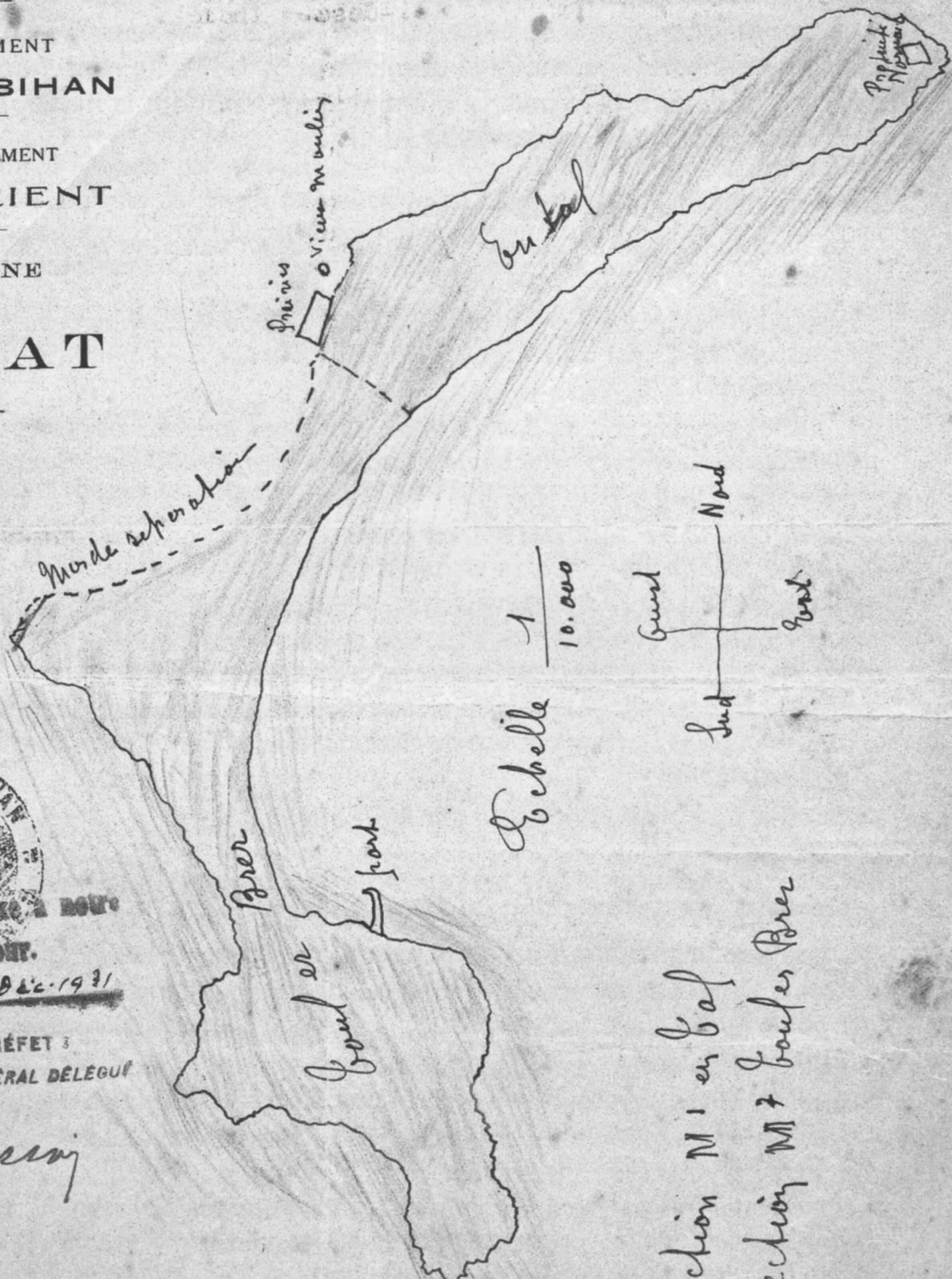




DÉPARTEMENT  
DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT  
DE LORIENT

COMMUNE  
DE  
HOUAT



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À NOUS  
arrêté en date de ce jour.

VANNES, le 2 Dec. 1931

POUR LE PRÉFET :  
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

*A. Lesing*

En outre, peut-être y a-t-il incompréhension entre travaux effectivement réalisés par René Bolloré et bilan décevant : l'eau est saumâtre. L'acte d'échange ne comporte pas de clause d'obligation de résultat.

Nous ne reproduisons pas ici l'intégralité du texte définitif de cet échange qui comporte une dizaine de pages conservées dans les archives municipales, mais seulement son résumé et la dernière page de l'acte reprenant les signatures devant notaire et la minute dûment signée portant la mention « *enregistrée à Vannes AC le 8 octobre 1932* »

#### - Contenu de l'acte d'échange

« *La commune cède 55 hectares à M. Bolloré, en échange M. Bolloré cède à la commune :*

*1) des parcelles de terre en Pihenne Sablenn, section M 2, emplacement de l'ancien château d'eau à l'est du village (240 + 90 + 60) soit 390 mètres carrés, dans les parcelles 4 bis, 5, 6, 7, 8;*

*2) tous les travaux que M. Bolloré a fait faire à ses frais sur lesdites parcelles pour amener jusqu'au bourg l'eau d'une source distante de 200 mètres au moyen d'une éolienne;*

*3) la parcelle M 5 n° 425, soit 660 m<sup>2</sup> (devant l'hôtel de la plage) que lui avait vendu Madame Joseph Emmanuel Le Gurun le 4 avril 1929.*

*Les échangistes prendront les immeubles dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir réclamer aucune indemnité pour qui que ce soit. Le présent échange a lieu moyennant une soulte de 106 862 fr<sup>34</sup> à la charge de M. Bolloré, que celui-ci a tout de suite payée en bonnes espèces du cours comptées et délivrées à la vue du notaire sous-signé, à M. Louis Le Hyaric maire de Houat, qui le reconnaît et lui consent bonne et valable quittance. »<sup>35</sup>*

Ainsi, selon le proverbe, « *tout est bien qui finit bien* ».

#### **Premier bilan de l'acquisition de René Bolloré**

Poursuivons le fil du rapport de la mairie de septembre 1971, avec le bilan de l'échange commune de Houat-Bolloré vu par la municipalité<sup>36</sup>:

*« Il apparaît bien que l'esprit de la vente dans la pensée de l'acquéreur et du vendeur était de préserver Houat de l'invasion touristique en trouvant un acquéreur décidé à laisser ses terres vierges de toute habitation. Cela ressort du texte des délibérations de 1927 et 1931 et des réflexions que le recteur de l'époque M. Le Bec, secrétaire de mairie, a fait dans le cahier de paroisse en 1929<sup>37</sup>.*

*Le maire et le recteur se félicitent, car ils font d'une pierre trois coups. Ils trouvent l'argent nécessaire à la construction du quai Cappio. En la personne de René Bolloré ils ont la garantie que ces terres ne passeront pas aux mains d'étrangers rêvant de transformer Houat en station balnéaire. Ils vont bénéficier d'une installation d'eau potable pour l'avantage de tous les habitants.*

*Si, aujourd'hui, après 40 ans, nous examinons comment se sont réalisés les trois objectifs qu'avait la municipalité de 1932, nous voyons un résultat positif sur deux*

34. 70 000 € de 2015 selon INSEE pour 55 ha.

35. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat.

36. *Ibid.*

37. Cf. *supra* : L'hommage du recteur Le Bec à René Bolloré du 4 mars 1929.

*points. Le quai Cappio a bien été réalisé grâce au produit de la vente. Les terres Bolloré sont restées sans construction depuis 40 ans. Signalons seulement que, après la mort de René Bolloré en 1934, ses biens sont passés à sa veuve, remariée ensuite à M. Soulas. Elle en est toujours l'actuelle propriétaire, seules quelques terres ont été aliénées en 1948 à la famille Le Hyaric et en 1964 au lotissement de la plage<sup>38</sup>. Quant à l'installation d'eau, l'opération s'est soldée par un échec : le château d'eau n'ayant produit qu'une eau saumâtre puisée à 25 mètres de profondeur, impropre à la consommation.*

*De toute façon — et c'est bien regrettable — l'acte de vente de 1932 ne mentionne expressément comme condition suspensive de la vente ni la non-constructibilité, objectif qui apparaissait dans la délibération de 1927, ni l'efficacité du service d'eau, il est simplement dit que dans l'échange à intervenir entre la commune et M. Bolloré "les parties prendront les immeubles en l'état où ils se trouvent".*

*Voilà qui met fin aux légendes tenaces prétendant qu'il n'y a jamais eu de vente mais seulement location pour 99 ans. Tous les documents peuvent être consultés en mairie. »*

Nous ne possédons pas d'écrit synthétisant le bilan que pourrait afficher la famille Bolloré près de 40 ans après l'« échange-vente » de 1932. Une chose est sûre, elle a respecté son contrat : l'environnement a été préservé sur les terrains lui appartenant et elle a réalisé ses engagements d'aménagement. Pourtant, l'histoire est loin d'être terminée. En 1971, le contexte a évolué et de nouveaux responsables sont aux commandes, tant à la municipalité qu'à la direction de la famille Bolloré. Il nous faut planter le décor de cette nouvelle époque, les années 1960-1970, faire connaissance avec les nouveaux interlocuteurs avant de rapporter, d'analyser le nouveau projet Bolloré et la suite qui lui sera réservée.

### **Houat dans les années 1960-1970**

Beaucoup d'événements se sont produits sur l'île depuis les années 1930. La liste est longue. On se référera à l'article de Gaspard Hatchiss<sup>39</sup> sans plus de développement dans cette chronique. Il y a lieu cependant de noter la construction du nouveau port en 1956 et l'arrivée de l'électricité en 1963 amenant ouverture sur le monde et confort ménager. Dans les années 1970, Houat reconvertit sa pêche et se spécialise dans celle des poissons nobles : bar, dorade, coquille, crevette à côté du crabe, araignée et homard. La population atteint 447 habitants regroupés en 1968 dans 136 maisons, dont 107 résidences principales, 21 résidences secondaires et 8 logements vacants. Un nouveau duo est en place à la tête de la municipalité : le maire Hubert Le Berre avec son équipe municipale et le recteur Joseph Marquer, curé et secrétaire de mairie<sup>40</sup>.

Hubert le Berre (1920-1980) est le fils de Charles Théophile Le Berre et de Augustine Rio. Il est marié à Marie-Lou avec laquelle il aura 10 enfants. Hubert a fait des études sur le continent, il a été au petit séminaire. Il sera cependant

38. En 1948, quelques terrains ont été cédés à Léonard Le Hyaric qui tenait l'hôtel *L'Ezenn* et, en 1964, au lotissement de la plage ou lotissement Bulot. Léonard Le Hyaric était le père de Jojo Le Hyaric, cousin de l'ancien maire Jo Le Hyaric.

39. Hatchiss 2006.

40. Vielvoye 2013.

marin pêcheur comme son père. Son bateau s'appelait *Marie-Lou*, nom de son épouse et d'un enfant disparu. En 1953, il est l'adjoint du maire Joseph Le Gurun puis le remplace à son décès en 1954. Il est alors, à 34 ans, l'un des plus jeunes maires de France ! Il sera réélu à plusieurs reprises et restera maire jusqu'en 1977 soit 23 ans. Aux élections municipales de 1971, sa liste unique recueille 91 % des votants au premier tour. L'ensemble de la liste est représenté par des marins pêcheurs dont la moyenne d'âge est jeune, 39 ans et demi. De nature discrète, Hubert ne parlait jamais de la mairie à la maison : « *Avant d'être maire, il était père* ». Il était copain avec le recteur Marquer qui « *faisait partie de la famille* ». À la mairie, il se reposait beaucoup sur lui, ils faisaient équipe<sup>41</sup>.

Le recteur Joseph Marquer est né en 1924, en Bretagne intérieure. Après son séminaire il devient à 24 ans vicaire à Languidic où il va officier jusqu'en 1965. Écoutons son témoignage :

« *Ça me plaisait, je m'occupais des jeunes, j'avais la musique et tout ça, le cinéma. J'aimais beaucoup la musique. Le vicaire général me dit un jour : "— ça fait 17 ans que tu es vicaire, il est temps d'aller ailleurs". Mais oui, être nommé recteur à 41 ans, c'était jeune en ce temps-là. "— Tu veux pas aller à l'île de Houat? — J'en sais rien, oui pourquoi? — Le recteur s'en va, il faut le remplacer. — Ma foi ça va me changer. Après tout, j'ai été dix-sept ans dans la campagne à Languidic, moi je veux bien. — Mais tu sais le recteur est secrétaire de mairie, si tu acceptes de l'être. — Je verrai bien, on va toujours y aller et puis on verra..."* »<sup>42</sup>

Débarqué sur Houat en 1965, le recteur Marquer s'intégrera très rapidement à l'île et à ses habitants. Il développe avec énergie son activité de secrétaire de mairie :

« *Ça me prenait du temps (...) J'étais arrivé au moment où il fallait que ça change. Et puis j'avais appris à aller à la pêche, j'ai passé cinq ans à pêcher avec mon bateau le Notre-Dame de la Garde* »,

Jo Marquer était devenu un fin pêcheur de bars... Avec son tempérament bien trempé, son sens du contact, son intelligence, il recevait au presbytère, aidé de Marie-Anne. Beaucoup de problèmes se sont réglés autour de sa table toujours ouverte. Le maire ne recevait pas chez lui, occupé par sa grande famille.

« *Je ne suis pas là, faites pour le mieux. Le maire venait néanmoins manger au presbytère. J'avais à table l'évêque ou le sous-préfet, ou encore Louison Bobet...* »

Le bilan de son activité à Houat est résumé lors de son départ de Houat, en 1972, par son successeur l'abbé Billy<sup>43</sup> :

« *Houat prépare son avenir... le recteur Marquer a orienté son évolution... cherchant à nous faire prendre nos responsabilités, à décider nous-mêmes de notre sort.* »

Marquer deviendra ensuite aumônier militaire de la marine à Lann-Bihoué (Lorient) chez les fusiliers marins et poursuivra son sacerdoce à Mururoa en Polynésie française, avec les jeunes recrues militaires. « *Je leur remontais le moral. Social et pastoral, moi je mets les deux ensemble.* » Sacré parcours,

41. Témoignages de Charles Le Berre et Marie-Renée Eymard née Le Berre, enfants de Hubert Le Berre.

42. Propos du recteur à suivre extrait d'un entretien de Joseph Marquer avec Alain Vielvoye et Pierre Buttin, du 17 mai 2013.

43. L'abbé Billy est recteur de Houat de 1972 à 1979; discours pour le départ du recteur Marquer in Vielvoye 2013.

sacrée personnalité! En retraite aujourd'hui à la périphérie de Vannes, il reçoit avec chaleur et, si vous le méritez, en partageant un whisky en toute amitié.

### **Le projet Michel Bolloré**

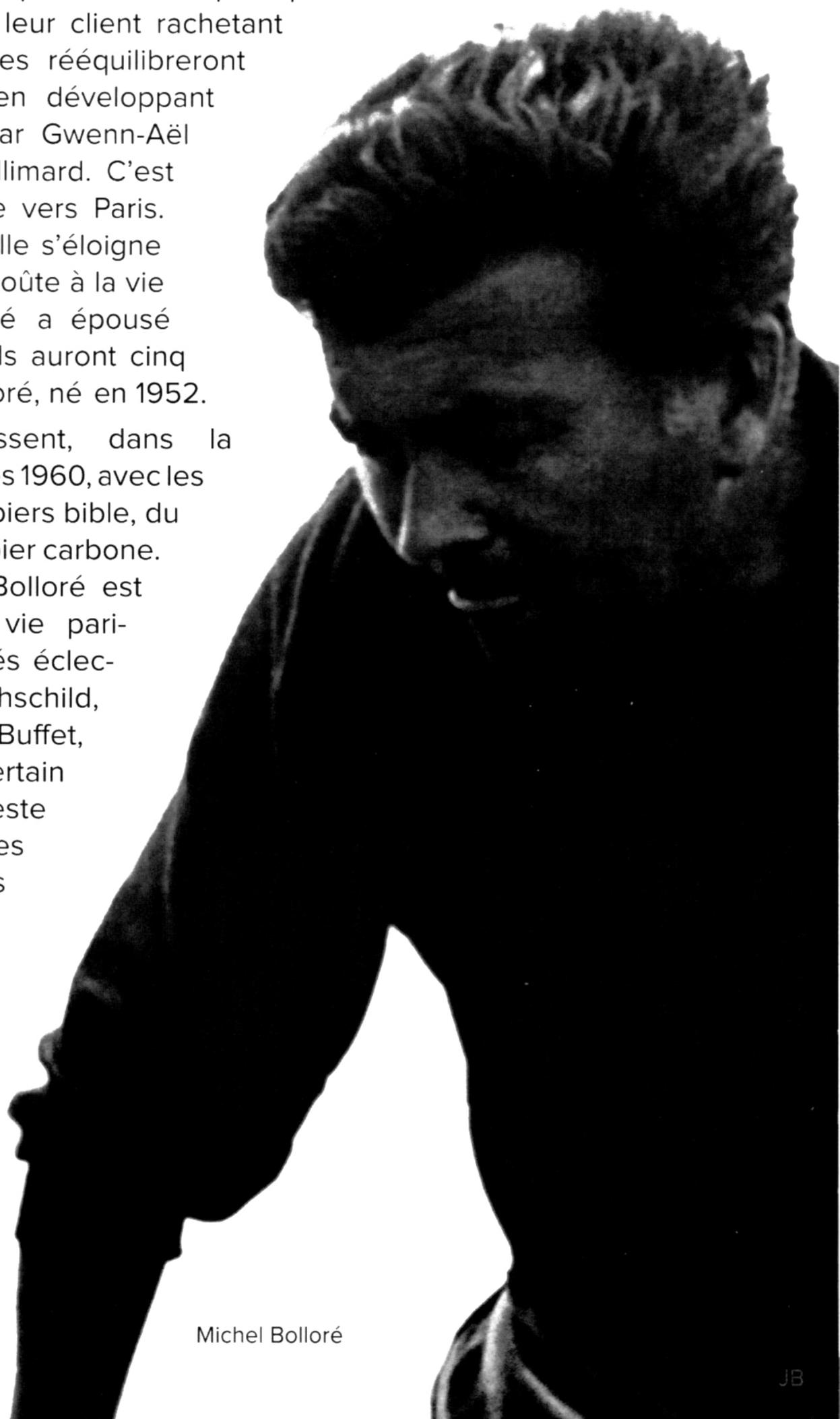
Né à Nantes en 1922, Michel est le troisième enfant de René Bolloré et Marie-Amélie Thubé. Il fait ses études à Paris, au lycée Janson de Sailly, puis à la faculté de Droit et à l'école des Sciences politiques pour devenir, à 27 ans, directeur commercial des Papeteries Bolloré et administrateur. Il accédera à la présidence de la société de 1974 à 1976, à la suite de son frère René-Guillaume, son autre frère Gwenn-Aël étant vice président<sup>44</sup>.

Dès 1945, les papeteries perdent leur principal débouché aux États-Unis, leur client rachetant leur usine américaine. Elles rééquilibreront rapidement leur activité en développant le papier bible ramené par Gwenn-Aël pour Calmann-Lévy et Gallimard. C'est une diversification tournée vers Paris. Ainsi une partie de la famille s'éloigne de son usine bretonne et goûte à la vie parisienne. Michel Bolloré a épousé Monique Follot en 1943 ; ils auront cinq enfants, dont Vincent Bolloré, né en 1952.

Les soucis réapparaissent, dans la deuxième moitié des années 1960, avec les baisses du marché des papiers bible, du papier à cigarette et du papier carbone. Dans la capitale, Michel Bolloré est devenu un pilier de la vie parisienne ; il réunit ses amitiés éclectiques : Edmond de Rothschild, Françoise Sagan, Bernard Buffet, Marcel Dassault... un certain Georges Pompidou. Il reste fidèle à la Bretagne pour les vacances en juillet mais on le voit aussi à Saint-Tropez au mois d'août. L'entreprise familiale décline, personne ne semble encore en prendre réellement conscience<sup>45</sup>.

44. Wikipédia : Michel Bolloré.

45. Lecadre, Raulin 2000



Michel Bolloré

C'est dans ce climat encore confiant que Michel Bolloré va commencer à exposer à la commune de Houat, en 1966, son projet de construction ; ouverture vers une diversification immobilière et touristique ? Cette présentation va déclencher des débats, des objections, des contestations pendant quatre à cinq ans avant qu'une mise au point définitive ne soit effectuée dans ce rapport de 1971, préalable à la décision du conseil municipal.

#### - Pré-projet de construction

*« De 1966 jusqu'en juillet 1971, M. Michel Bolloré a entretenu la commune d'un projet de construction limité à quelques maisons du côté du vieux port. En attendant de donner des précisions sur ce projet, il garantit à la commune qu'il respectera les intentions de son père (préserver Houat de l'invasion étrangère), car il se limitera à quelques maisons. Les terrains des autres Houatais étant frappés de l'interdiction de construire à 80 %, il ne demande pas pour ses terres une zone ædificandi plus importante. »<sup>46</sup>*

Nous entrons ainsi dans une période d'incertitudes, propice aux réactions, réflexions, remises en cause... Emmanuel Normand conteste la vente de 1932 en affirmant qu'il ne s'agissait que d'une location consentie pour 99 ans ! Nous avons vu précédemment que tous les documents disponibles en mairie prouvaient le contraire. Le docteur Renard, propriétaire de la maison sur le vieux port, développe une longue réflexion en réponse aux intentions supposées de certains conseillers municipaux de donner une suite favorable à un tel projet, se concluant ainsi :

*« Il faut s'opposer à toute construction et respecter les engagements de René Bolloré. »<sup>47</sup>*

Depuis 1965, la municipalité travaille à l'établissement d'un plan d'urbanisme. En 1968, l'île a été inscrite à l'inventaire des sites par le ministère des Affaires culturelles qui semble faire double emploi avec le plan d'urbanisme. Le conseil municipal n'est pas d'accord, on réfléchit à la réalisation d'un lotissement municipal... Bref, beaucoup d'agitation autour de la question de l'immobilier, terrains constructibles et non constructibles. Tout ceci entretient ragots, cancans, inquiétudes nécessitant, en juin 1969, un rapport du maire au conseil municipal pour essayer de calmer le jeu<sup>48</sup>.

#### - Le projet Michel Bolloré de juillet 1971

*« Le 20 juillet 1971, M. Bolloré rencontre à Houat le maire, l'adjoint et le secrétaire de mairie et leur présente un plan concret de ses intentions de construction élaboré par son architecte M. Nicolas Le Maresquier. Ce plan envisage la construction de 44 petites maisons s'étendant sur 2 hectares environ sur la zone du vieux port, d'un style se rapprochant du style du lotissement de la plage en moins laid, et invite la municipalité à se prononcer dans un prochain avenir sur ce projet.*

*Il lui a été répondu que, en attendant la délibération du conseil et dans l'hypothèse où celui-ci accepterait son projet, il devra s'attendre à ce que la commune lui demande des compensations : Bolloré père ayant lié l'acquisition de ces terres*

46. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat

47. Courrier de M. Renard à la municipalité, daté du 28 février 1967, archives municipales de Houat.

48. Rapport du maire de Houat daté du 23 juin 1969 au sujet du plan d'urbanisme, à la suite de la réunion du 6 juin 1969, archives municipales de Houat.

*aux intérêts de la commune de Houat à l'époque (éviter l'invasion), la commune aujourd'hui est en droit de demander à M. Bolloré fils de participer aussi aux réalisations qu'elle envisage de faire.*

*Les instances départementales demandent à la commune de Houat un terrain de camping organisé, pour des raisons sanitaires et pour la protection des sites. Le concours de M. Bolloré serait le bienvenu en ce domaine.*

*M. Bolloré répond qu'il est tout disposé sans retard à entrer dans ces vues et à apporter un tel concours. »<sup>49</sup>*

Sans doute quelques jours auparavant le recteur Marquer avait-il rencontré Michel Bolloré sur son yacht à Houat lui demandant son point de vue. Voici ce qu'il en disait en 2013, dans son style très imagé :

*« Alors l'histoire Bolloré! Ça devait être en 71, quelque chose comme ça. Je suis parti en 72, ça devait être à peu près ça. Et c'est à ce moment qu'il y avait des histoires. D'abord j'étais bien avec eux, tout en l'étant pas... Alors je résume, les Bolloré ont dû acheter vers 1915-1920 [en réalité 1927]. Quand j'étais là, des gens ont voulu construire au Vieux-Port les marinas. Et Bolloré était là-dedans. Il y avait des grands politiciens, des Bidault ou d'autres comme ça, des politiciens de renom, Pompidou, j'en sais rien. Bolloré, je le voyais, on avait des rapports, il venait saluer le recteur, puis je le voyais à la messe. Il m'appelle un jour sur son bateau, le Résolu, il avait un sacré yacht, formidable. C'était dans le port. Je vais sur le Résolu. — Tiens, monsieur Bolloré, vous m'appelez, alors c'est pourquoi? Vous avez peut-être quelque chose à me dire. — Et bien oui, c'est vous le recteur et on sait ce que c'est un recteur. — Ben oui, on le sait, et je le sais puisque je le suis. — Vous savez, on a idée, et puis je suis soutenu par des politiciens de haut rang. “ D'ailleurs dans la famille Bolloré, c'est toujours réglé avec des politiciens de haut rang. “ — On veut faire 44 maisons là-bas. Oui, alors, hein, hé, vous êtes pour nous? — Non, je ne suis pas pour vous, non, non; d'ailleurs, si vous me demandez mon avis personnel, je suis contre. Il y a assez d'estivants comme cela, pas besoin d'autres. Ils changent l'esprit, c'est eux qui vont commander tout. Et puis, ils auront tout l'argent, tout le terrain. Ils seront dans le conseil, c'est leur droit, et ils changeront tout. On y tient pas, Houat aux Houatais, voilà. Et un Houatais, c'est celui qui est né là. — Ah oui, bon, mais quand même... — Non, certainement pas, non, je ne le ferai certainement pas — Bon alors, prenez un whisky là. “ On a bu un whisky. J'ai vu Vincent Bolloré, le Vincent d'aujourd'hui, qui devait avoir 17-18 ans. Cette fois-là, il était à bord. Et madame Bolloré était aussi à bord, qui était une ancienne actrice de cinéma, je crois. — Ah bon, mais enfin recteur, on est bien ensemble, je suis bon paroissien. — Oui, vous êtes bon paroissien. Pour montrer que même si on est pas d'accord, avant que je parte, je bois un autre whisky avec vous. “ Ce que j'ai fait. Et lui aussi. On n'est pas d'accord, mais on boit un whisky, voilà mes histoires avec Bolloré. »<sup>50</sup>*

## Réflexions sur le projet Michel Bolloré

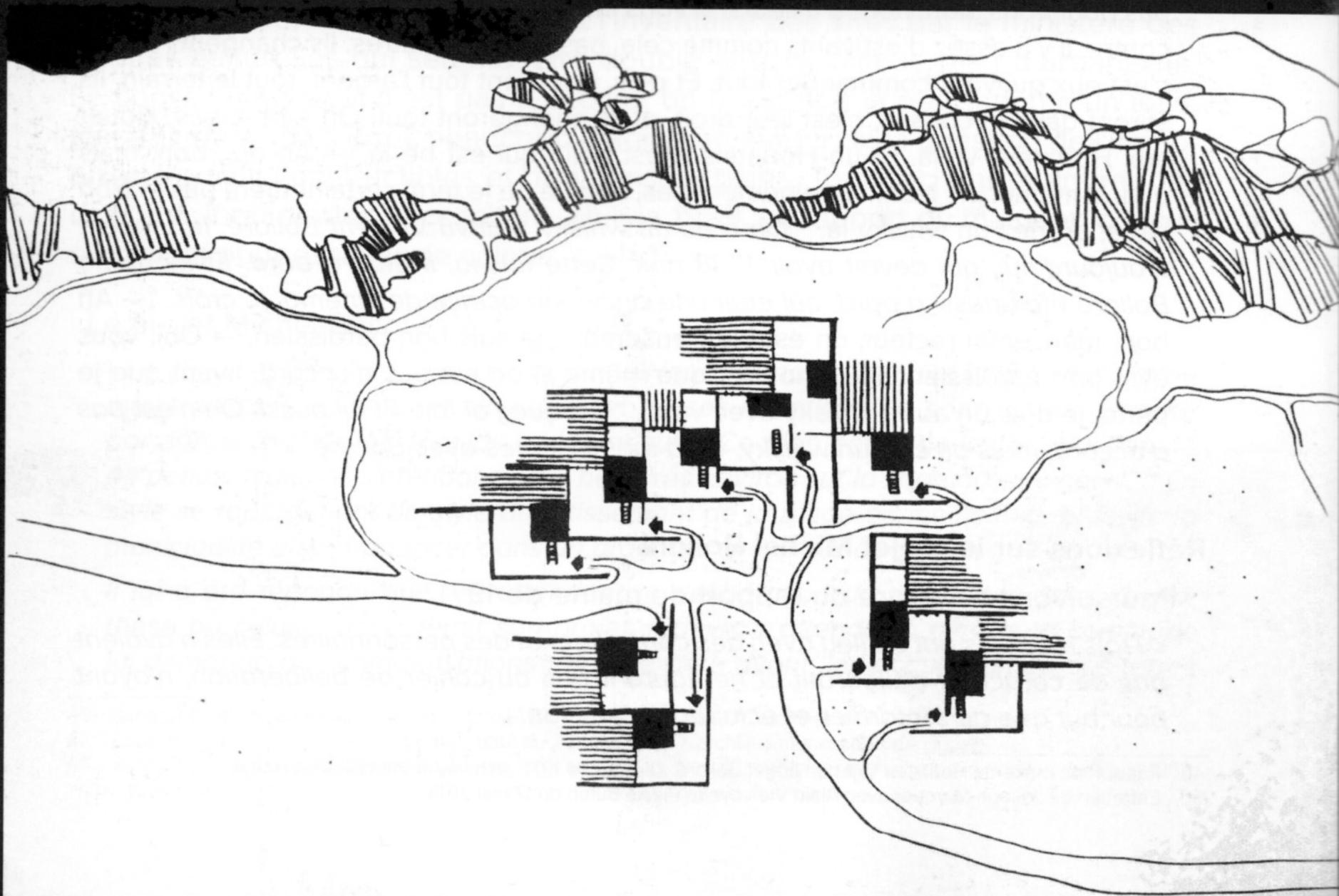
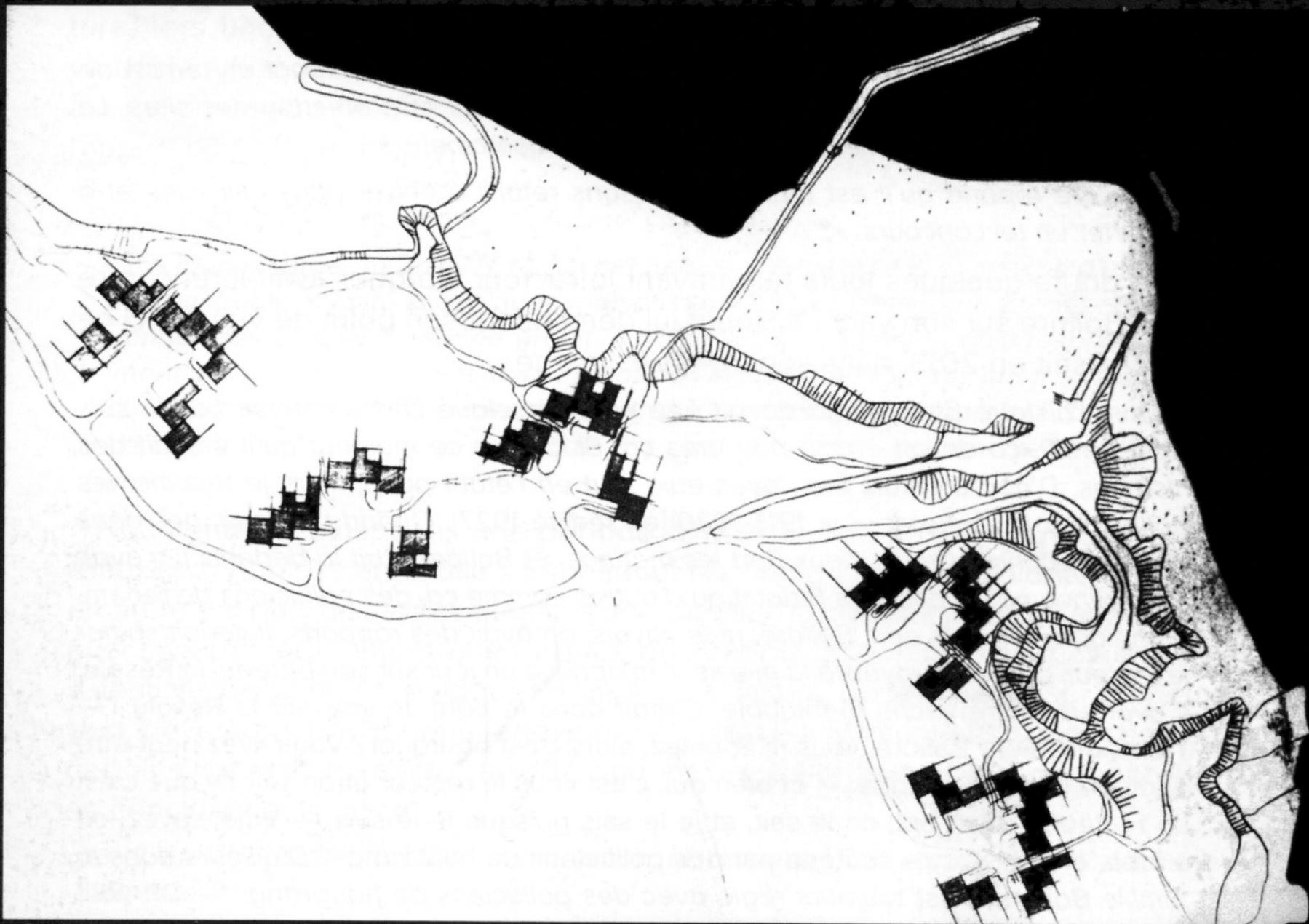
Poursuivons la lecture du rapport de mairie de 1971 :

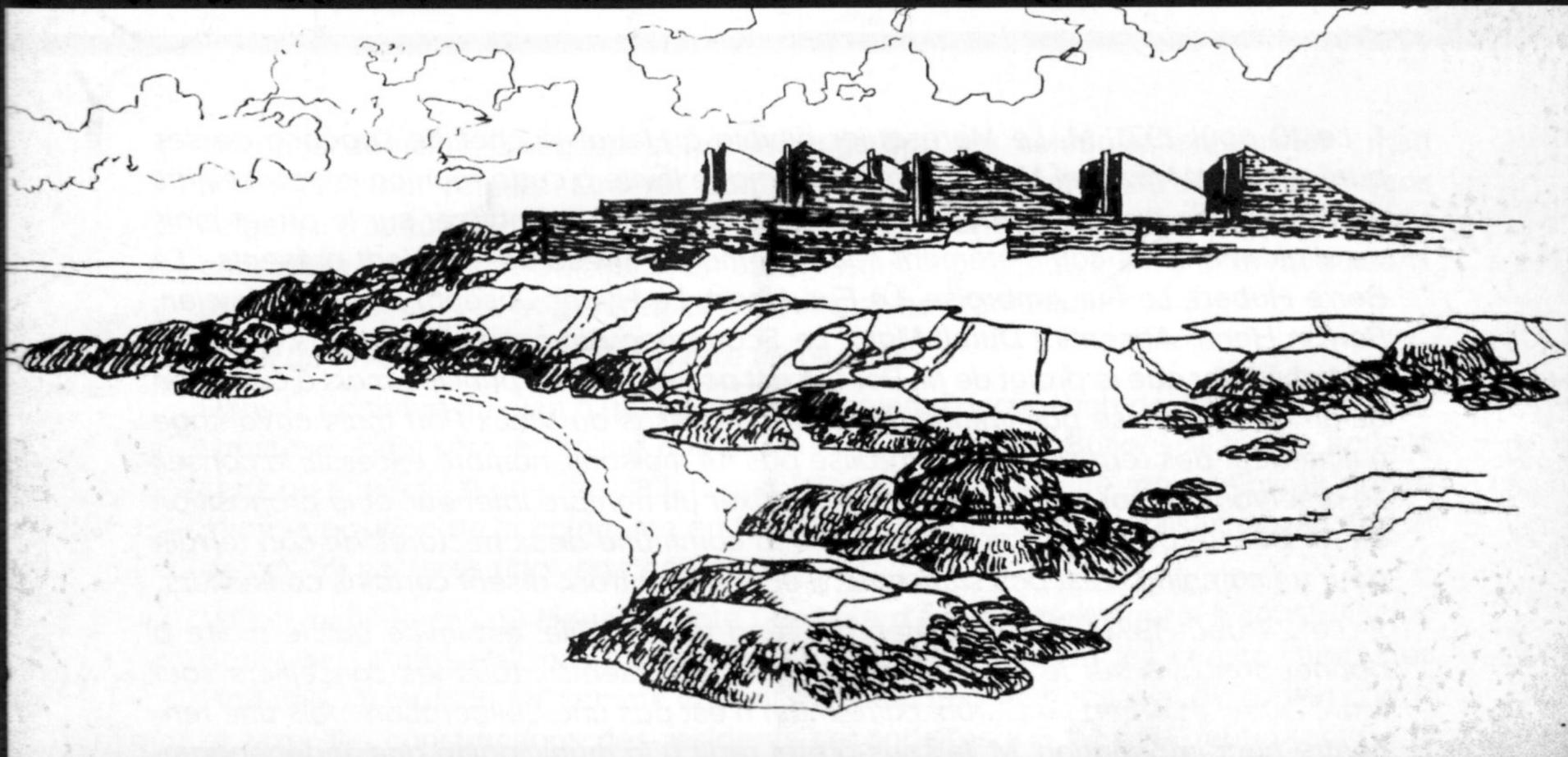
*« Trois réunions ont eu lieu avec des conseillers et des personnalités. Elles n'avaient pas de caractère délibératif et ne figurent pas au cahier de délibération, n'ayant pour but que de s'informer et éclairer la question.*

49. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat.

50. Entretien de Joseph Marquer avec Alain Vielvoye et Pierre Buttin du 17 mai 2013.

Projet Michel Bolloré de 1971 (AMH)  
**RÉSIDENCE DE L'ANCIEN PORT**



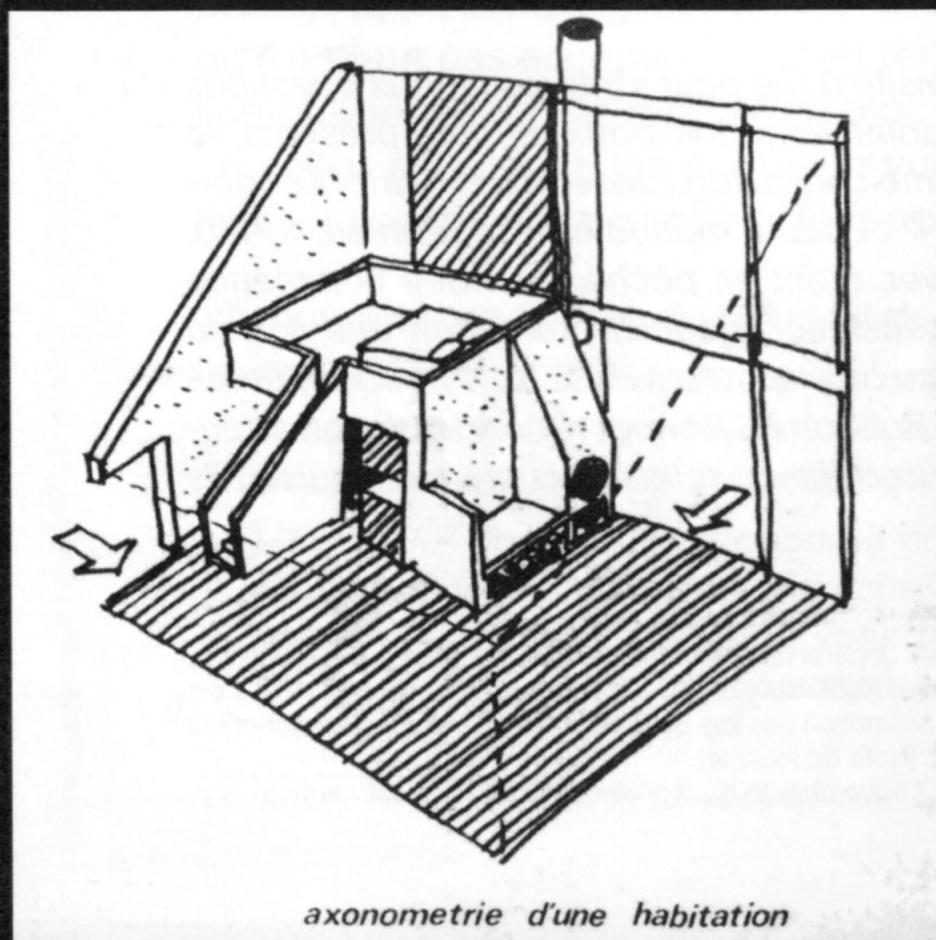


### Parti d'urbanisme

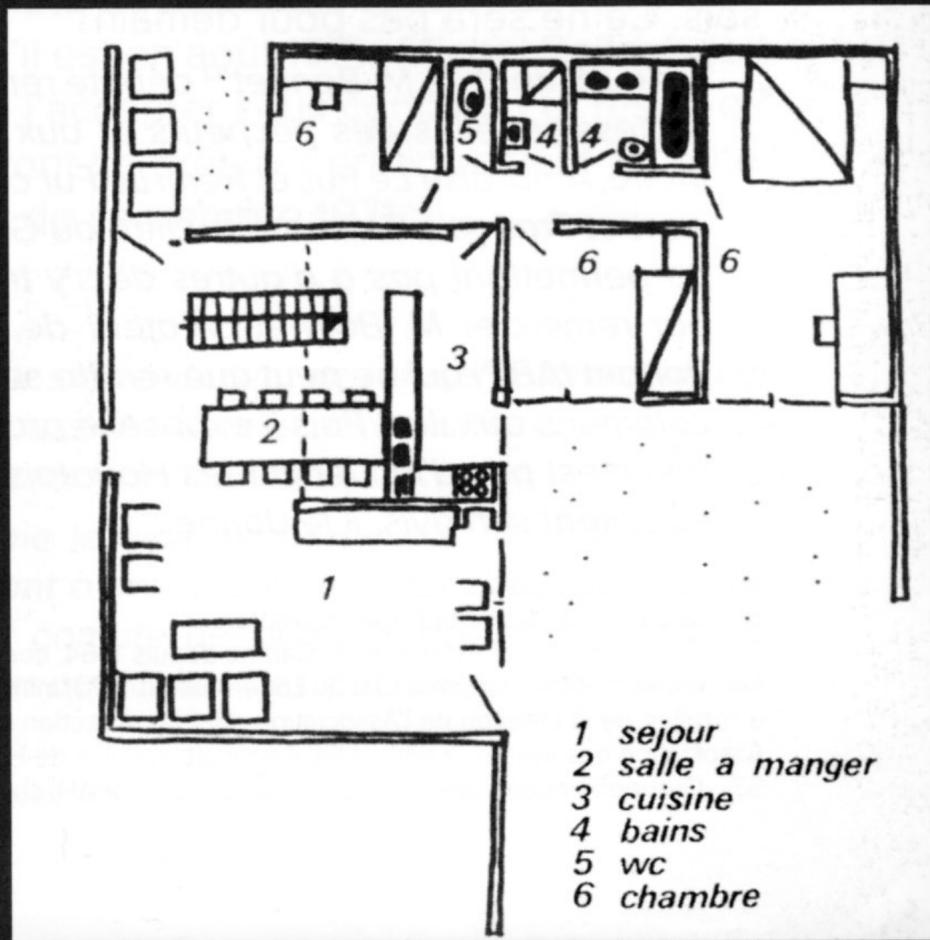
Ensemble de 44 maisons individuelles groupées en 5 hameaux de 8 à 10 habitations de tailles différentes. Aucune clôture n'est prévue autour des maisons, seulement les ailes des chambres et quelques murs de protection contre le vent, assurant l'intimité des habitations. La petite place centrale, abritée du vent, autour de laquelle sont groupées les maisons peut servir aux jeux des enfants. Étant donné la distance assez importante qui sépare l'ensemble du village d'Houat, il semble nécessaire de créer un petit commerce : buvette sur place par exemple dans une des habitations aménagée à cet effet.

### Parti architectural

Pour ne pas trop marquer le site par les constructions nouvelles, il faut arriver à une architecture inscrite dans le paysage, traitée dans les couleurs et matériaux qui lui sont propres. Architecture des murs bas en pierres du pays non enduits, construits sur les rochers et devenant presque élément du terrain naturel, constituant soit les protections contre le vent, soit les murs des habitations, couverture des toitures en ardoise. Ainsi on efface les différences entre le paysage naturel et artificiel, les murs confondus avec les rochers, seules les toitures apportent un rythme nouveau.



axonomie d'une habitation



- 1 séjour
- 2 salle à manger
- 3 cuisine
- 4 bains
- 5 wc
- 6 chambre

1- Le 10 août 1971, M. Le Maresquier envoie à Houat le chef de l'agence de ses bureaux à St-Nazaire, M. Chaumette. Le maire invite à cette réunion les conseillers étant entendu que la réunion n'a pas pour but de se prononcer sur le projet mais de s'informer plus complètement sur la demande présente<sup>51</sup>. Étaient présents : Le Berre Hubert, Le Fur Ambroise, Le Fur Albert, Le Hyaric Joseph, Le Gurun Lucien, Perron Henri. Absents : Duteil Marc, Le Scouarnec Aimé. Les conseillers présents font observer que le projet de M. Bolloré est acceptable en principe mais à condition qu'on ne construise pas immédiatement au-dessus du Vieux Port mais davantage à l'intérieur des terres, qu'on ne réalise pas 44 maisons, nombre excessif, le conseil se réservant une prochaine réunion pour fixer un nombre inférieur, et la proposition de M. Bolloré de donner gratuitement à la commune deux hectares de son terrain pour un camping n'est pas suffisante, il en faudrait trois, disent certains conseillers.

2- Le 24 août 1971, le sous-préfet, qui rend visite à l'île, est invité par le maire à donner son avis sur le projet Bolloré. Étaient présents : tous les conseillers sauf Marc Duteil et Albert Le Gurun. La réunion n'est pas une délibération mais une rencontre pour information. M. le sous-préfet redit à la municipalité que, indépendamment ou en dépendance du projet Bolloré, il est urgent que la commune envisage la création d'un camping organisé. Le camping sauvage a pu être toléré du fait du manque d'eau, mais pour la protection des dunes de la plage et pour la salubrité, il faut supprimer ce camping sauvage et profiter de ce que Houat est pourvue en eau par l'usine de dessalage pour équiper ce camping d'installations adéquates. Au sujet du titre de propriété Bolloré, il tient à dire qu'il a étudié lui-même l'acte de vente de 1932, et que juridiquement, il paraît inattaquable. Quant au projet présent de M. Bolloré pour les terres de la zone du Vieux Port, il appartient au conseil de peser le pour et le contre en sachant bien qu'il ne prendra la décision définitive que lorsque seront connues les précisions du plan d'occupation des sols, destiné très prochainement à remplacer le plan d'urbanisme. Ce plan d'occupation des sols doit définir en accord avec la municipalité outre les zones *aedificandi* et *non aedificandi*, la densité de construction sur les zones constructibles, étant entendu que plus on s'éloigne du village de Houat et moins les constructions sont serrées. Au conseil donc de réfléchir et d'agir quand il se prononcera sur ce qu'il veut ou ne veut pas du projet Bolloré dans le cadre du plan d'occupation des sols. »

Il faudra se souvenir de cette prise de position très nette de M. le sous-préfet liant le projet Bolloré au vote par le conseil municipal du plan d'occupation des sols. Ce ne sera pas pour demain !

3- Le 28 août 71, M. Bonnet<sup>52</sup> député rend visite à l'île pour s'intéresser aux questions professionnelles des pêcheurs et aux problèmes municipaux. Étaient présents, le maire, Ambroise Le Fur, et Rémi Le Fur comme conseillers ; Joseph Le Hyaric- Kermorvant et François Clochard au titre du GPAH<sup>53</sup>. L'heure matinale de la réunion, 10h30, ne permettant pas à d'autres de s'y trouver, étant en pêche. Le maire commence par remercier M. Bonnet créateur de l'Association pour la promotion des îles du Ponant (APIP) qui ne peut que rendre service aux Houatais dans tous ces problèmes communs aux îles. Puis il expose le projet Bolloré. M. Bonnet répond que son intention n'est pas d'influencer les Houatais, dans telle ou telle direction, mais puisqu'ils sollicitent son avis, il le donne :

51. Voir extraits du projet pages suivantes.

52. Christian Bonnet est maire de Carnac depuis 1964, conseiller général du canton de Belle-Île depuis 1958. Il deviendra successivement secrétaire d'État au Logement en 1972, ministre de l'Agriculture en 1974, ministre de l'Intérieur en 1977. Il est à l'origine de la création de l'Association pour la protection et la promotion des îles du Ponant (APPIP), devenue aujourd'hui Association des îles du Ponant (AIP). Il connaît bien l'île de Houat. (Note de l'auteur)

53. Groupement des pêcheurs artisans houatais, GPAH, créé le 7 novembre 1970, cf. Vielvoye 2013. (Note de l'auteur)

“En un tel domaine, la sagesse serait de se garder des solutions extrémistes : tout accepter... tout refuser. L'intérêt commun n'est en général pas sauvegardé dans ce genre d'attitude. En l'occurrence, se demander donc si l'intérêt pratique de l'île ne consistera pas à dire : Oui... Si...! en assortissant le projet de limites et de conditions préalables détaillées et sévères, et ce, sous peine d'annulation.

Deux questions devront d'abord être résolues :

Dans le domaine du plan d'urbanisme ou du plan d'occupation des sols appelé à s'y substituer, quel sera le régime pour les 53 hectares de M. Bolloré? Il tombe sous le sens que, même si une réalisation doit intervenir par la suite, on affaiblirait gravement la position de la commune en face de M. Bolloré si l'on ne faisait pas au départ de ces 55 hectares une zone *non aedificandi*.

Voir si, dans le cas où Houat adopte une taxe d'équipement pour les constructions nouvelles, il ne serait pas juridiquement possible de placer les constructions des Houatais au taux de 1 % comme entrant dans un programme social de constructions et taxer les constructions des résidents secondaires à 3 %. Cela rapporterait à la commune.

Dans l'énumération des conditions suspensives, qu'on n'oublie pas d'être draconien sur le style architectural qui devra s'harmoniser avec le cadre exceptionnel de l'île, sur l'interdiction absolue des automobiles, sur le fait que, s'il est prévu des maisons de commerce, la proposition soit d'abord faite aux Houatais. Dans le projet, s'il doit se réaliser, il faut que les Houatais y trouvent leur place et leur compte.“ »

M. Bonnet place le conseil municipal devant ses responsabilités. Sa position est proche de celle de M. le sous-préfet. Il faut d'abord être au clair sur le plan de l'occupation des sols. Pour bien négocier avec Michel Bolloré, il faut au préalable déclarer la zone *non aedificandi*.

### **Acceptation ou refus du projet Michel Bolloré?**

Bien informé, le conseil municipal va devoir se prononcer. Il connaît maintenant le projet, même s'il doit encore être retravaillé après les premières réactions. Il a enregistré les analyses et conditions des autorités administratives en particulier celles concernant le plan d'occupation des sols, mais aussi le problème du camping, et il doit tenir compte de ses administrés. Il est déjà clair qu'il ne faut pas accepter le projet tel qu'il est en août 1971 : Michel Bolloré doit l'aménager. Faut-il le refuser en bloc ou l'accepter sous condition et réserve? Le débat est ouvert, les points de vue vont se préciser pratiquement à parité. Ils sont passés en revue dans le rapport de septembre 1971<sup>54</sup>:

#### **- Arguments en faveur du refus total**

« Le maire et sa municipalité ont le pouvoir s'ils le veulent de refuser totalement, car c'est finalement le maire qui signe ou refuse les permis de construire. En l'occurrence, le refus en bloc s'impose pour les raisons suivantes.

1- Le projet de M. Bolloré apparaît comme le type même de ces réalisations foncières basées sur la spéculation cherchant à tirer profit financier des richesses de l'île et de son environnement sans tenir compte des intérêts de ses habitants. Il nuira aux intérêts de la population et en particulier des pêcheurs. Sa réalisation

54. Rapport du maire de Houat au sujet du projet Bolloré, septembre 1971, archives municipales de Houat.

tournera autour d'un milliard de francs avec des retombées très faibles pour la population : quelques taxes d'équipement et impôts pour la mairie, les salaires d'un barman, d'un gérant d'épicerie et d'une poignée de femmes de ménage. Alors qu'au moment même, les pêcheurs rencontrent des difficultés pour réaliser un projet de relance de la pêche qui coûterait dix fois moins cher et assurerait un véritable avenir à l'île ! Un tel projet risque d'en entraîner d'autres. Et là, nous ne suivons pas les partisans d'une acceptation sous condition, car, si impératives et si nombreuses soient-elles, il y en aura d'oubliées (exemple : l'acte de vente de 1932 avait oublié les conditions de délibérations de 1927 et 1929). Même si elles existent, ces limites ne tiendront pas, car M. Bolloré a le bras long et on finira par les "tourner". Après lui, d'autres suivront et ce sera la fin de Houat.

2- Le projet est en opposition avec le tourisme compatible avec le caractère de l'île et l'avenir bien compris de Houat. Il est en contradiction avec les impératifs de la protection des sites puisqu'il prévoit 44 maisons sur les sites les plus beaux de l'île. D'ailleurs, M. Bolloré père s'en était rendu compte puisqu'il les avait achetés pour les protéger et quoiqu'en dise M. Bolloré fils, il va à l'encontre des intentions de son père. De plus, ces constructions vont créer un appel d'argent qui va inévitablement introduire des activités de loisir : port de plaisance, boîtes de nuit, hôtels, etc. que les Houatais n'auront pas le moyen de financer mais dans lesquels petit à petit, ils se retrouveront comme de modestes salariés pour deux mois de l'année. Le projet introduira une nouvelle clientèle de résidents, avec leurs relations, leurs yachts, etc., clientèle riche, qui fera monter le coût de la vie déjà chère à Houat. De plus cette clientèle riche, comme l'expérience le prouve, n'a pas une progéniture plus exempte des phénomènes de "hippisme" [sic... lire "hippie"], drogue, tapage et vols que celle d'une clientèle moins riche. Nous ne serons plus les maîtres du tourisme. Or, les Houatais ont certaines traditions dans leurs façons de vivre qu'ils entendent faire respecter et non l'inverse. Ajoutons qu'il sera pratiquement impossible de demander à ces gens-là de se passer de voiture ou moto... Pas plus qu'ils ne s'en passent au continent. Qu'advient-il de la protection de la nature dont on parle tant en haut lieu pour notre île. Qu'advient-il du silence de Houat ? Alors que la richesse de Houat, qui ne fera que prendre de la valeur, réside dans la nature intouchée aussi bien les eaux, les îlots que les plages, le village et la "campagne" et ceci alors que le béton, le goudron s'étalent de plus en plus au continent ! Houat est une petite commune qui vit douze mois sur douze et qui entend bien que ses habitants et ses enfants continuent de le faire dans les années à venir.

3- Le fait que M. Bolloré, en échange de l'acceptation propose la compensation de donner un terrain de camping à Houat, impose-t-il à la municipalité de lui donner le "feu vert" ? Non, car en l'occurrence, ce ne serait pas les Houatais qui imposeraient des limites à M. Bolloré mais l'inverse, c'est lui qui nous ferait passer par ses vues. Ou bien alors faut-il penser que la municipalité n'est pas capable de se donner elle-même un terrain de camping organisé avec les moyens du bord ? »

#### - Arguments en faveur d'une acceptation sous condition

« Les raisons invoquées par les partisans du refus total ne sont certes pas sans valeur et les menaces dont ils parlent pour l'avenir de Houat seraient à craindre si l'on acceptait inconditionnellement le projet tel quel. Mais ces menaces n'existent plus si l'on impose au dit projet des conditions et des limites sur l'admission et l'application desquelles la municipalité se montrera intransigeante. Car il faut tenir compte de toutes les réalités. Évidemment : si, en dehors des terres Bolloré, il n'y avait aucune résidence secondaire à Houat ! Alors oui : refus total. Mais tel n'est

*pas le cas! Loin s'en faut et, ce qui est peut-être regrettable, ce sont les propriétaires houatais qui ont vendu... L'on peut ajouter sans risque de se tromper que cela continue de plus en plus! Bien sûr, il faut garder Houat aux Houatais, mais qu'on adopte une attitude logique. Il est en effet incohérent de refuser toute construction sur les terres Bolloré si, par ailleurs, les terres appartenant aux familles houataises continuent d'être cédées aux gens du dehors. Car, mis à part le cas de certains vendeurs qui ont absolument besoin d'argent et n'ont que ce moyen d'en avoir, on vend — et cela va croissant — des terres à des continentaux dont l'intention est peut-être de garder ces terres. Mais qui dit, qu'un jour, à leur tour ils ne vendront pas, eux ou... leurs héritiers et se mettront à faire les promoteurs.*

*Partant toujours des réalités, il faut tenir compte d'un autre fait : pendant quarante ans, les promesses de M. Bolloré père pour ce qui de l'inconstructibilité ont été tenues... et d'un autre fait encore : que depuis six ans, M. Bolloré fils abandonne intégralement à la commune les taxes perçues sur le camping demi-sauvage qui se faisait jusqu'ici sur son terrain de même qu'il a cédé gratuitement à la mairie le terrain du Salus où s'est bâtie la station de pompage. Alors tout refuser paraîtrait manquer d'élégance. Du moment que les conditions écartent les menaces redoutées par les partisans du refus total... ne soyons pas plus royalistes que le roi!*

*Nous sommes persuadés que la pêche aujourd'hui à Houat est une ressource plus importante que le tourisme et qu'il importe de la sauver en premier lieu ; mais le tourisme existe aussi, non seulement il bat à nos portes avec insistance, mais il s'est même introduit dans la place, et pas sur les terres Bolloré... sur les terres des Houatais qui lui ont ouvert les portes.*

*Alors, soyons réalistes, ne l'ignorons pas, ne l'opposons pas non plus à la pêche. Faisons prospérer l'un et l'autre en bonne harmonie tout en donnant priorité à la pêche... et si nous voulons pouvoir contrôler ce tourisme en le rendant compatible avec le caractère de notre île, faisons-lui une part, celle qui lui revient et pas plus et, ce qui est important, "plaçons-nous", formons-nous, tenons-y un rôle; préparons au moins nos enfants à le tenir et nous ne serons pas dépassés par lui, nous pourrons l'orienter en fonction de l'intérêt général.*

*C'est dans cet état d'esprit que nous envisageons de poser les conditions suivantes à l'acceptation du projet Bolloré en donnant à ces conditions un caractère intransigeant entraînant un refus total du projet, si préalablement M. Bolloré ne s'engageait pas à y souscrire.*

*Avant toute condition la totalité des terres Bolloré serait déclarée inconstructible en raison de la protection des sites (ce sont les plus beaux de l'île avec les Beniguet). Une exception à ce principe serait prise pour la zone située derrière le Vieux Port*

*Conditions :*

*1- Nombre de maisons : 44 maisons c'est trop, le village n'en compte que 130 en trois cents ans! il faudra que M. Bolloré se limite à 10... 20 maisons sans espoir d'en ajouter une seule autre.*

*2- Style architectural, réflexion faite, le style des maisons telles qu'elles se présentent est inacceptable dans notre île. Il a un caractère cosmopolite et "passe-partout" et ce genre de maison actuellement sévit hélas "ne varietur" tant sur les côtes de la Baltique et de la Méditerranée que sur l'Atlantique et le Pacifique. À Houat il faut construire "breton et îlien".*

*3- Implantation, que M. Bolloré veuille bien supprimer les maisons en bordure immédiate du Vieux Port pour les placer plus en arrière dans les dunes. En effet au nom de la protection des sites on demande aux Houatais de construire en deçà du port*

*St Gildas en laissant une bande assez large non constructible par rapport au port, on ne voit pas pourquoi M. Bolloré ne serait pas soumis aux mêmes limites.*

*4- Interdiction automobile, si éloignés qu'ils soient du village, à aucun moment les propriétaires ou locataires de ces maisons ne devront posséder ou utiliser de motos ou voitures automobiles pour leur besoins particuliers.*

*5- Si des maisons de commerce sont prévues que proposition soit faite avant tout aux Houatais pour les tenir.*

*6- Accès à la plage et aux plages secondaires. Qu'à tout moment l'accès à la grande plage, aux plages secondaires de la pointe S-E et du Salus, aux îlots Vas Tost et Vas Kreiz soit sauvegardé pour les Houatais.*

*Cette liste de conditions peut être allongée d'ici la conclusion de l'accord...*

*Par rapport à la proposition que fait M. Bolloré de céder gratuitement deux hectares de ses terres pour que la commune organise son camping, et de participer à l'édification de ce camping, il y aura à tenir compte de la remarque suivante :*

*Les terres Bolloré sont toutes situées dans des sites dignes d'être protégés en priorité. Il apparaît à première vue que faire un camping en bordure de mer sur les terres Bolloré offertes par lui à la commune peut être préjudiciable à la protection de notre flore. Tenir compte aussi du fait que, s'ils sont en bordure de plage, les campeurs auront tendance à annexer et monopoliser la plage.*

*Un camping de devrait-il pas prendre place plutôt sur les terres de l'intérieur de l'île, par exemple au menhir. Les partisans du refus total en parlent d'ailleurs et fort justement. Laisant alors à M. Bolloré l'intégralité de son terrain, nous lui demanderions une participation accrue à l'édification du camping au menhir étant entendu qu'un arrangement préalable se ferait avec les propriétaires connus du champ du menhir.*

*Derniers arguments : Les terres de notre île totalisent 288 hectares, dont 50 sont à M. Bolloré. Sur les 230 hectares qui ne lui appartiennent pas, il y a à peu près 130 maisons, dont une vingtaine de résidences secondaires, soit 0,5 maison à l'hectare en moyenne. Sur les terres Bolloré lui appartenant actuellement, 50 hectares, aucune maison. Ne serait-il pas équitable de lui en accorder quelques-unes ? Du moment qu'on préserve la nature et les sites et qu'on sauvegarde les intérêts houatais.*

#### **- Conclusion du rapport**

*« Ce rapport n'est qu'un exposé de la question: il ne résout rien, mais il a voulu être clair, impartial, complet pour bien poser le problème. Les conseillers qui auront finalement à trancher ne peuvent prendre une décision qu'en connaissant de façon exacte toutes les données de la question. C'est fait. Les administrés ont le droit eux aussi d'être informés, ils verront que la mairie de Houat n'est pas la Maison du mystère et que s'ils veulent d'autres détails, ils peuvent consulter les documents gardés en mairie. En développant au cours de ce rapport les arguments invoqués par les partisans de l'une ou l'autre position, en exposant les motivations qui les inspirent, le présent travail fait apparaître que les temps sont révolus où une municipalité de Houat n'avait qu'à expédier les affaires courantes...*

*Il faut aujourd'hui une municipalité exactement informée afin d'être compétente; en liaison étroite avec la population qui a mandaté les conseillers à la direction de nos affaires publiques. Il faut une municipalité vigilante, se méfiant des influences extérieures de gens qui n'ont rien à voir avec nos affaires, se méfiant des journalistes et de la politique.*

*Enfin, quelle que soit la décision qu'elle prendra dans la présente affaire (comme dans d'autres domaines) la municipalité aura toujours à se doter de l'autorité suffisante et indispensable pour appliquer efficacement ces décisions.*

*Fait à Houat, le 27 septembre 1971,*

*Le Maire »*

Ce rapport exposé fin septembre 1971 va rapidement faire le tour de l'île et entraîner des réactions. Comme déjà précisé, il a été très largement inspiré et rédigé par le recteur Marquer. À la question posée, « *mais qui l'a écrit ?* », il répond :

*« C'est moi qui ai écrit ça, j'étais secrétaire de mairie. C'est considéré comme si c'était le maire qui avait écrit. Le maire a demandé au secrétaire d'écrire ça. Je l'ai montré au maire, ça te va ? Le maire m'a dit oui. »<sup>55</sup>*

On peut noter que les développements concernant la vente des terrains houatais aux continentaux sont en cohérence totale avec les vœux du recteur de janvier 1969<sup>56</sup>. On doit noter surtout que ce dossier Bolloré est l'occasion pour la municipalité d'affirmer sa légitimité, son autorité et sa transparence vis-à-vis de la population. Ces positions serviront la municipalité dans les années qui vont suivre.

### **Réactions à la communication du projet Bolloré**

Coïncidence (ou pas ?), le jour où le rapport du maire est officiellement publié, paraît un article dans le *Nouvel Observateur* daté du 27 septembre 1971, sous la signature de M. Le Vaillant, « *Le secret de l'Île d'Houat* ».

*« Houat reste une terre intacte (...) Le silence, la rumeur de la mer (...) Même ici on évolue, les pêcheurs tiennent à leur île et à leur profession (...) Malheureusement, c'est peut-être fini (...) Michel Bolloré qui gère les affaires de la famille, en homme d'affaires avisé, s'aperçoit que les terres au soleil d'Houat représentent des milliards (...) Il révèle son projet grandiose (...) La nouvelle fait grand bruit sur l'île (...) Les Houatais avaient coutume jusqu'ici à n'entendre que les discours du député et les sermons du curé et à s'en remettre à eux (...) Cette fois, ils commencent à bougonner entre leurs dents que cette affaire est un scandale (...) on fabule : il y a d'autres projets, le Club méditerranée cherche du terrain, Louison Bobet veut faire construire un aérodrome pour promener ses curistes<sup>57</sup> (...) C'est le triomphe de l'argent, des affaires, des relations (...) Scandale aussi parce que cette affaire s'inscrit dans une politique de « pillage » de la Bretagne (...) Christian Bonnet défend le projet. Il dit "vous ne pourrez rien faire contre Bolloré". Les Houatais commencent à s'organiser. Les réunions sont houleuses au Conseil municipal. Ils ont l'impression d'être floués ».*

Christian Bonnet répond immédiatement en rappelant son intervention récente du mois d'août, devant les conseillers municipaux :

*« Le moins que j'en puisse dire sans trahir le secret de cette délibération est que ma position n'est pas, contrairement à ce que vous avancez, non sans légèreté, celle d'un défenseur du projet, mais bien celle d'un défenseur d'une certaine conception de l'île de Houat. »<sup>58</sup>*

55. Entretien de Joseph Marquer avec Alain Vielvoye et Pierre Buttin du 17 mai 2013.

56. Vielvoye 2013.

57. La thalassothérapie de Quiberon a été créée en 1964, par l'ancien champion cycliste Louison Bobet.

58. Bonnet 1971.

Certains résidents réagissent par courrier adressé à la municipalité<sup>59</sup>. M. Migaud est défavorable au projet et suggère de donner un accord pour une opération foncière de dix lots, mais en aucun cas une opération immobilière. M. Paris approuve l'idée d'un accord sous condition, il propose d'adresser le dossier à M. Pompidou qui a fait un court passage à Houat! M. Knappert estime « *difficile d'éviter complètement cette création de constructions spéculatives, il faut la limiter au maximum* ». M. Bachellerie est contre le projet et suggère à la municipalité de céder à M. Bolloré des terrains de la zone du menhir, à l'intérieur des terres, en échange de ses terrains dans le sud de l'île. Ces terrains constructibles auraient plus de valeur que les terrains actuels non constructibles. M. Bolloré pourrait, par exception, garder une parcelle personnelle sur le terrain sud pour construire s'il le souhaite. Beaucoup donc de réactions plutôt défavorables cherchant à limiter l'impact du projet sur l'île et à proposer de nouvelles solutions.

Une pétition rédigée par les professionnels de la pêche « *proteste fermement contre ce projet qui nous afflige et nous détériore d'un point de vue professionnel, et financier. Nous ne voulons pas faire des sacrifices inutiles pour l'instruction de nos enfants, s'ils doivent plus tard devenir les larbins des autres ou quitter l'île. De plus, ce projet détériore l'environnement.* »<sup>60</sup>

Elle circule dès le 29 septembre 1971 et va recueillir environ 150 signatures pour une population adulte en âge de voter de 260 personnes. Elle demande au président des pêcheurs d'intervenir auprès du préfet du Morbihan.

Le maire Hubert Le Berre n'en prend officiellement connaissance que le 4 décembre, en en recevant un exemplaire de la main de M<sup>me</sup> Jean-Michel Le Roux (Joëlle Le Roux). Il y répond alors :

« *Je l'estime prématurée, l'heure de la décision sera le moment où sera décidé le plan d'occupation des sols qui commence à être étudié et sur lequel se prononcera la municipalité. Si, à ce moment, la municipalité décide de consulter la population, elle le fera et tous les administrés seront avertis.* »<sup>61</sup>

Il souligne l'attitude des administrés houatais qui, de plus en plus, sont « *saisis par une rage frénétique de vendre les terres houataises tout en signant votre pétition.* »

Le climat est donc très tendu sur l'île en cette fin d'année 1971. Michel Bolloré a reçu de son côté le rapport de fin septembre plus quelques autres documents et en remercie le maire dans un courrier du 13 octobre 1971 :

« *Ces documents ont retenu toute notre attention et requièrent de notre part une étude approfondie, car il est bien entendu qu'ils sont de nature à nous faire reconsidérer les projets envisagés.* »<sup>62</sup>

Nous n'en sommes donc pas à un accord, loin de là. Michel Bolloré adresse un nouveau courrier à la municipalité le 4 février 1972 l'informant qu'il interdit désormais tout camping sur son terrain.

59. Archives municipales de Houat.

60. Archives municipales de Houat.

61. Archives municipales de Houat.

62. Archives municipales de Houat.

Le maire en informe le conseil le 26 février 1972, en précisant que la mairie ne peut pas autoriser le camping en bordure des côtes, car la plage appartient au domaine maritime. Il précise qu'il faut donc trouver un nouvel emplacement pour le camping compte tenu du fait que le conseil n'a pas approuvé l'emplacement du menhir en sa délibération du 15 janvier 1972. Après délibération du 26 février, le conseil municipal propose comme lieu de camping la zone située entre le sud du fort central et la côte, propriété communale, et décide que l'installation se fera en deux temps : une période provisoire de camping semi-sauvage en 1972 et une installation définitive pour les années suivantes. L'histoire de l'implantation du camping à Houat se poursuivra en un long feuilleton, sur de nombreuses années. Elle fera aussi couler beaucoup d'encre mais sort de l'objet de cette étude.

Ainsi, les relations avec Michel Bolloré se sont crispées. Qu'exprime-t-il réellement dans son courrier du 13 octobre 1971? « *Ces documents sont de nature à reconsidérer les projets envisagés* ». Est-ce simplement une adaptation des projets compte tenu des réactions enregistrées ou une remise en cause déjà définitive aboutissant à un renoncement? Nous penchons pour cette dernière hypothèse, car il a bien compris que la municipalité et la population n'étaient globalement pas favorables au projet. Elle nous a été récemment confirmée dans un courrier reçu de Vincent Bolloré, fils de Michel :

« *J'ai en effet le souvenir de mon père dans les années 1970 renonçant sans difficulté au projet de M. Le Maresquier sur Houat, ne voulant pas aller contre la volonté locale et n'étant pas intéressé par les éventuelles valorisations.* »<sup>63</sup>

Voilà qui est clair et coupe court à toute idée d'agiotage de la famille. Cette position rejoint finalement les engagements initiaux de l'acquéreur René Bolloré qui, nous le verrons par la suite, sont toujours respectés en 2016.

De leur côté, les autorités administratives imposaient un préalable à toute décision : l'adoption du nouveau plan d'occupation des sols (POS).

Celui-ci est présenté et adopté en première lecture par le conseil municipal le 12 février 1972, avec une réserve concernant le plan d'assainissement. L'emplacement prévu pour la station d'épuration est en concurrence avec l'implantation de l'écloserie. Il faudrait la déplacer du côté du fort. Le plan est adopté mais le conseil municipal ne décide pas, comme évoqué dans le courrier du maire du 4 décembre 1971, de consulter la population sur le projet Bolloré.

### **Évolution du contexte municipal et de la famille Bolloré de 1972 à 1978**

Le temps passe et de nouvelles contraintes apparaissent. Rappelons-nous qu'en 1968 l'île a été inscrite à l'inventaire des sites par le ministère des Affaires culturelles. En 1975, il s'agit du classement d'une partie de la commune en « périmètre sensible<sup>64</sup> » et, par ce fait, à la délimitation de « zones dites de préemption<sup>65</sup> ». La direction de l'Équipement du Morbihan fait des propositions

63. Courrier de Vincent Bolloré à Alain Vielvoye du 28 avril 2016.

64. Périmètre sensible : zone à protéger en priorité, ouvrant à droit de préemption.

65. Droit de préemption : faculté que détient une administration d'acquérir avec priorité un bien mis en vente.

MICHEL BOLLORÉ

Paris, le 13 Octobre 1971

Monsieur le Maire,  
Ile de Houat,  
56 - HOUAT

Monsieur le Maire,

Je vous accuse réception de votre lettre et vous remercie des pièces jointes que vous avez bien voulu me communiquer.

Ces documents ont retenu toute notre attention et requièrent de notre part une étude approfondie car il est bien entendu qu'ils sont de nature à nous faire reconsidérer les projets envisagés.

Je ne manquerai pas, dès que nous aurons procédé à une nouvelle étude, de vous faire part de notre position.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

*Michel Bolloré*

à la municipalité qui les étudie le 10 janvier 1976<sup>66</sup>. Elles ne respectent pas les limites du POS et définissent une superficie trop grande pour les zones de préemption. Le conseil souhaite sauvegarder deux principes : seuls les terrains de la famille Bolloré doivent être considérés en zones de préemption, il faut par ailleurs s'en tenir aux limites fixées par le POS. Celui-ci est en phase d'aboutissement après enquête publique et ajustements.

Réuni le 27 mars 1976, le conseil rejette une demande de construction sur le lotissement Bulot et donne son approbation définitive au plan d'occupation des sols de l'île de Houat :

*« Rejet d'une demande de construction sur le lotissement Bulot et approbation définitive du POS de l'île de Houat.*

*L'an mille neuf cent soixante-seize, le 27 mars à 18 heures, réunion extraordinaire du conseil municipal de Houat. (...)*

*- considérant que les jeunes foyers houatais désirant construire, ont grand-peine à rassembler la surface nécessaire, vu la multiplicité de ces parcelles et leur exigüité,  
- considérant l'opposition actuelle à l'implantation des trois maisons déjà existantes sur ce lotissement, et surtout leur style, le conseil municipal qui est l'émanation de la population et doit être l'interprète de ses désirs, s'oppose à toute nouvelle construction sur ce lotissement, dans l'état actuel des choses et des mentalités. En conséquence, il accepte le plan d'occupation des sols de l'île de Houat, tel qu'il a été approuvé dans une délibération du 30 août 1975, approuvé en sous-préfecture le 29 septembre 1975.*

*Fait et délibéré à Houat le 27 mars 1976. »<sup>67</sup>*

Le préalable du POS fixé par l'administration est enfin réalisé. Comment le projet peut-il maintenant évoluer ?

La municipalité a tenu compte des conseils de Christian Bonnet en classant les terrains Bolloré en zone *non aedificandi*. De plus, ils devraient être considérés prochainement comme situés en « zone de préemption ». Il existe par ailleurs un nouveau projet de « classement de l'archipel de Houat destiné à protéger l'île contre une urbanisation excessive et des constructions disséminées et anarchiques, et surtout à conserver l'île aux insulaires. »<sup>68</sup>

On ne peut être plus clair. Le projet est voté le 26 octobre 1976 en conseil et vu en sous-préfecture, le 2 novembre 1976.

Nous voici à l'orée de l'année 1977. Des nouveaux interlocuteurs vont animer les échanges entre la municipalité et la famille Bolloré. Dès 1972, le recteur Marquer est parti vers de nouveaux horizons, remplacé par le recteur Billy<sup>69</sup>. L'année 1977 est celle des élections municipales auxquelles Hubert Le Berre ne participe pas, après 23 ans de mandat. Son successeur, Joseph Le Hyaric a une solide expérience de conseiller municipal depuis 1953. Il est le fils de Louis Le Hyaric, maire de Houat de 1925 à 1945 (cf. *supra*). C'est un homme de

66. Archives municipales de Houat.

67. Archives municipales de Houat.

68. Compte rendu du conseil municipal de Houat du 26 octobre 1976, Archives municipales de Houat.

69. Vielvoye 2014.

caractère. Nous l'avions précédemment qualifié de maire « pasteur » laïque<sup>70</sup>. Équipe neuve donc, au niveau de la municipalité.

De son côté, la famille Bolloré connaît de sérieuses difficultés économiques dans ses *Papeteries*<sup>71</sup>. Nous avons vu que les marchés étaient en déclin depuis le milieu des années 1960 et en 1972, les *Papeteries* sont en pertes. En 1974, Michel Bolloré, directeur général depuis 1949, succède à son frère René-Guillaume et devient président-directeur général. Ce n'est pas un cadeau ! Très vite, il est critiqué par ses frères actionnaires et aussi par ses fils Michel-Yves et Vincent. Il n'a pas réalisé, mais il n'est pas le seul dans la famille, que les temps avaient changé et que la situation était plus que préoccupante. Ainsi, l'actionnaire américain Kimberly Clark, propriétaire de 40 % des *Papeteries Bolloré*, cherche à quitter le navire avant le naufrage. Fin 1974, il oblige les trois frères Bolloré à lui signer une promesse de rachat de ses actions. Ils n'en ont pas les moyens. Ils vont chercher chacun un repreneur providentiel. Michel Bolloré pense à ses amis barons de la finance : Edward-Jean Empain et Edmond de Rothschild qui se montrent très frileux. Ses frères René-Guillaume et Gwenn-Aël préfèrent vendre à un groupe industriel mais personne ne semble se précipiter.

Les deux fils de Michel vont s'activer également pour trouver une solution. Vincent (23 ans) et son frère Michel-Yves vont chercher à convaincre Edmond de Rothschild que les *Papeteries Bolloré* sont une « *excellente opportunité d'investissement* ». Vincent a été repéré par Edmond de Rothschild qui cherche à se l'attacher dans ses affaires. Avec son frère qui a le savoir-faire industriel, ils sont crédibles à ses yeux. Ainsi E. de Rothschild sauve le père et s'attache les fils. Un montage technique *via* E.-J. Empain (Schneider) suffira à faire accepter l'opération aux deux frères de Michel qui exigent cependant qu'il quitte la direction générale, démissionne et rétrocède ses actions, 22 % du capital, à ses fils. Il pourra rester président d'honneur des *Papeteries* – à 53 ans ! Ainsi, Michel Bolloré a pratiquement tout perdu en cette fin d'année 1975. « *Sauf l'honneur* ». Les *Papeteries* appartiennent désormais à ses deux fils à parité avec Rothschild. L'heure n'est sans doute plus à l'investissement immobilier sur les magnifiques dunes de Houat d'autant plus que l'épouse de René Bolloré père, Marie-Amélie Thubé, épouse en deuxièmes nocces de M. Soulas, décède en 1977 et que la succession va donc s'ouvrir entre les trois frères René, Michel, Gwenn-Aël et leur sœur Jacqueline, épouse Cloteaux, dans un climat que l'on imagine délicat. Le projet Michel Bolloré de Houat semble bien loin, sans doute totalement oublié.

Le 19 octobre 1978, le conseil municipal de Houat prend position sur le projet de délimitation des zones de préemption. Après avoir constaté que le plan maintenant présenté a bien été corrigé, tenant compte de leurs remarques formulées en 1976, à savoir, que seuls les terrains de la famille Bolloré doivent être considérés en zone de préemption, il n'émet aucune réserve et admet donc la délimitation des zones de préemption telles qu'elles lui sont présentées.

70. *Ibid.*

71. Lecadre, Raulin 2000.

## Acquisition des terrains Bolloré par le Conservatoire du littoral

Le 18 mai 1979, Joseph Le Hyaric, maire de Houat, informe l'assemblée municipale que le Conservatoire du littoral envisage l'acquisition de tout le littoral sud-est de l'île appartenant à la succession de M<sup>me</sup> Soulas (veuve en premières noces de René Bolloré), partagée entre ses quatre enfants : René, Michel, Gwenn-Aël et Jacqueline Cloteaux née Bolloré, l'ensemble représentant une superficie de 53 hectares<sup>72</sup>.

La gestion de ces terrains pourra se faire par convention passée entre le Conservatoire et la commune. À la charge du Conservatoire, les investissements pour maintenir le caractère naturel des terrains. À la charge de la commune, les frais de jardinage et le nettoyage. Après délibération, le conseil donne un avis favorable à cette acquisition par le Conservatoire et mandate monsieur le maire pour signer la convention de gestion.

Le conseil émet cependant une réserve importante : concernant le camping « *qui ne dispose toujours pas de terrain homologué et qui ne semble pas près d'en avoir de sitôt vu le manque d'eau* », le conseil maintient sa décision ferme de pouvoir utiliser les mêmes terrains que précédemment en formule dite « *mi-sauvage* » préservant la falaise de la Grande plage. Suite à cet accord du conseil municipal, le conseil d'administration du Conservatoire autorise le 26 juin 1979 l'intervention foncière du Conservatoire à l'intérieur d'un périmètre de 57 hectares indiqué comme périmètre d'intervention (voir carte).

En septembre 1979, maître Joël Dejean de la Batie, notaire de la famille Bolloré à Paris, dresse acte de partage entre les quatre enfants du terrain de 53 hectares leur appartenant indivisément. René Bolloré par exemple se voit attribuer en toute propriété les parcelles AH n° 10 et 11 de 13,36 hectares. Dès le mois de novembre, il négocie avec le Conservatoire pour trouver un accord sur les conditions de cession de son terrain.

Le processus d'acquisition du Conservatoire est enclenché. Il se déroulera selon les étapes suivantes. Le 20 mars 1981, cession par René Bolloré des parcelles AH n° 10 ET 11 représentant 13 hectares 36 ares. Le 20 mars 1981, cession par Jacques Cloteaux, mari de Jacqueline Bolloré, des parcelles AI n° 15 et 23 représentant 13 hectares 22 ares. Le 7 août 1995, cession par les consorts Bolloré des parcelles AI n° 16 et 24 représentant 13 hectares 36 ares. Gwenn-Aël Bolloré avait fait une donation à ses enfants par acte du 19 juin 1981. Les consorts sont Marie Gwendoline Bolloré, née en 1948, Cédric Bolloré né en 1950, Patrick Bolloré, né en 1952 et Anne Bolloré, née en 1953.

Ces trois cessions de 1981 à 1995 représentent donc 40 hectares. Restent donc les 13 hectares de Michel Bolloré non cédés au Conservatoire, ce qui signifie sans doute l'attachement de Michel Bolloré à Houat. Dans son courrier du 28 avril 2016, Vincent Bolloré nous a confirmé que :

72. Il s'agit des 55 hectares de l'acquisition de 1932, ramenés à 53 hectares après quelques petites cessions (cf. plan d'ensemble des terrains).

*« Mon père Michel a souhaité conserver ce bien historique et auquel il était attaché, allant souvent à Houat rendant notamment visite à la famille Philippe Giffard »<sup>73</sup>.*

Michel Bolloré décédera en 1997 à l'âge de 75 ans. Le terrain ne sera pas partagé entre ses cinq enfants. Vincent Bolloré écrit encore :

*« Notre sœur Laurence a été désignée pour conserver ce patrimoine, ce qu'elle fait toujours aujourd'hui ».*

Laurence Bolloré a déclaré récemment vouloir conserver ce terrain en souvenir de son père et de sa grand-mère.

À ce jour le Conservatoire du littoral est donc propriétaire de 41 hectares (40 provenant de la succession Bolloré plus 1 acquis hors Bolloré en 1998). L'État lui a cédé par ailleurs l'Île aux Chevaux (Melvan) en 1999.

### **Gestion du Conservatoire et de la municipalité**

Camille Blot, chargée de mission du Conservatoire à la délégation Bretagne résume les actions entreprises :

*« Le site dit de « Treac'h er Goured » est géré par la commune de Houat, par une convention de gestion datant de 1983. Depuis son acquisition par le Conservatoire, ce site essentiellement dunaire a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux successives :*

*- 1983-1984 : Premiers travaux de restauration de la dune : plantation d'oyats et mise en place de ganivelles pour retenir le sable, implantation d'une signalétique pour sensibiliser le public à la fragilité de ce milieu naturel.*

*- 1996-2000 : La restauration de la dune continue. La fréquentation ayant fortement augmenté, de nombreux sentiers s'étaient formés, reliant le village à la plage de Treac'h er Goured. La plupart de ces sentiers ont été fermés permettant ainsi à la végétation dunaire de se réinstaller, une « piste » de géotextile a été installée pour conforter le sentier principal et des ganivelles sont utilisées pour limiter l'érosion dunaire.*

*- 2007 : Suite au déplacement du camping, des monofils ont été mis en place sur la pointe d'Er Beg pour diminuer le nombre de sentiers dans ce secteur et canaliser les cheminements. La commune de Houat, en tant que gestionnaire, entretient quotidiennement tous ces aménagements.*

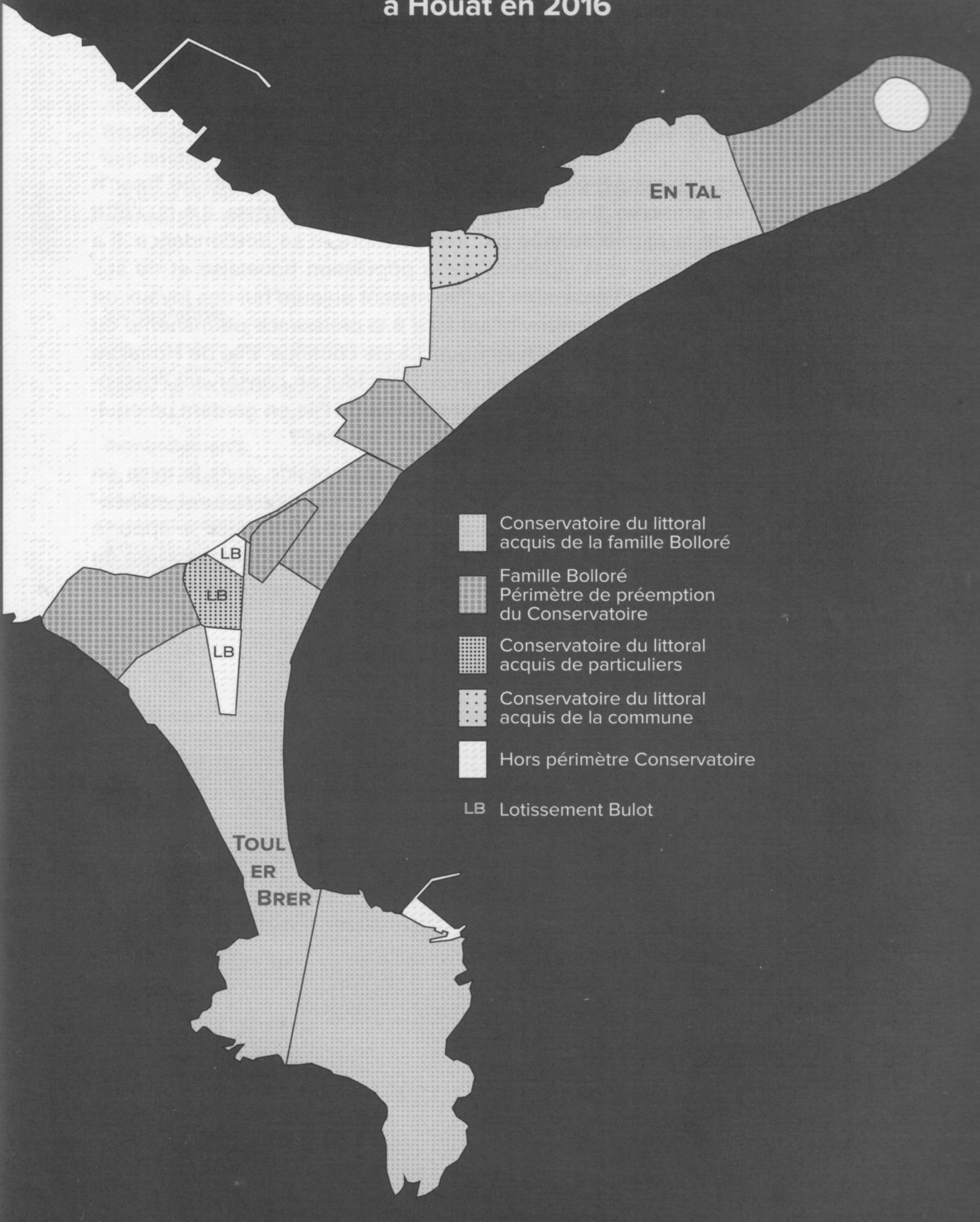
*Pour l'année 2010, le Conservatoire a réalisé un document provisoire de gestion, qui fait le bilan des travaux effectués et établit, à partir d'un bilan patrimonial, les objectifs de gestion et les actions à mener pour les années à venir sur ce site d'une richesse patrimoniale exceptionnelle. »<sup>74</sup>*

Ce document interne n'a pas été rendu public à ce jour. Les moyens dont dispose la commune pour assurer ses missions de gardiennage et de nettoyage sont limités (taxe Barnier de 5 000 à 6 000 euros par an). Un garde du littoral à mi-temps a été recruté en 2015. Ainsi qu'une stagiaire, pendant quelques mois, axée sur la préservation d'une flore et d'une faune particulièrement riches. La municipalité développe ainsi une dynamique permettant

73. Nous avons vu au début de cette chronique que le fortin du Béniguet avait été acquis par la famille Fortin début du XX<sup>e</sup> siècle. Une de leurs filles, Marie-Lise, a épousé Philippe Giffard. Ils ont construit sur la côte nord-ouest la maison dite des Giffard. Leur fils Marc Giffard l'occupe en 2016.

74. Blot 2008.

# Emprise des propriétés Bolloré et du Conservatoire du Littoral à Houat en 2016



- Conservatoire du littoral acquis de la famille Bolloré
- Famille Bolloré Périimètre de préemption du Conservatoire
- Conservatoire du littoral acquis de particuliers
- Conservatoire du littoral acquis de la commune
- Hors périmètre Conservatoire
- LB Lotissement Bulot

d'accéder à de nouveaux financements du conseil départemental et de la communauté de communes. Un nouveau plan de gestion pour les prochaines années doit être redéfini en 2017.

Après un siècle de péripéties, l'essentiel a été sauvegardé. Le site de Treac'h er Goured a été préservé. Il est protégé, entretenu et le restera. Il a pu l'être par le respect de la parole donnée par René Bolloré et sa descendance. Il a pu l'être par la volonté et la vigilance de la population houataise et de ses représentants. Ce site et l'ensemble de l'île restent aujourd'hui des joyaux de la nature. Il faut cependant rester vigilant face à la croissance permanente du tourisme et au déclin de l'identité historique. La vie continue. L'île de Houat se préoccupe de son avenir. Comment se renouveler tout en conservant l'essentiel ? Comment exploiter les richesses et les atouts de l'île en gardant un équilibre entre perspectives nouvelles et respect de l'identité ?

Dans le contexte actuel, une partie de la réponse réside dans la mise en valeur des importants atouts culturels de l'île : son patrimoine naturel, archéologique, historique, sociologique, économique... L'insularité leur a apporté une protection naturelle face à la surexploitation touristique et immobilière du littoral continental.

Grande plage de Treac'h er Goured vers la pointe d'En Tal, aujourd'hui préservée en concertation entre le Conservatoire du littoral, la municipalité et la famille Bolloré.



Ce patrimoine insulaire reste aujourd'hui peu connu et inexploité. Houat dispose là d'un potentiel qu'il faudrait promouvoir. L'équilibre économique de l'île pourrait demain être assuré autant par l'exploitation intelligente de ses atouts culturels que par les activités traditionnelles — la pêche en grande difficulté — ou par le tourisme estival de masse qui a sans doute déjà dépassé ses limites.

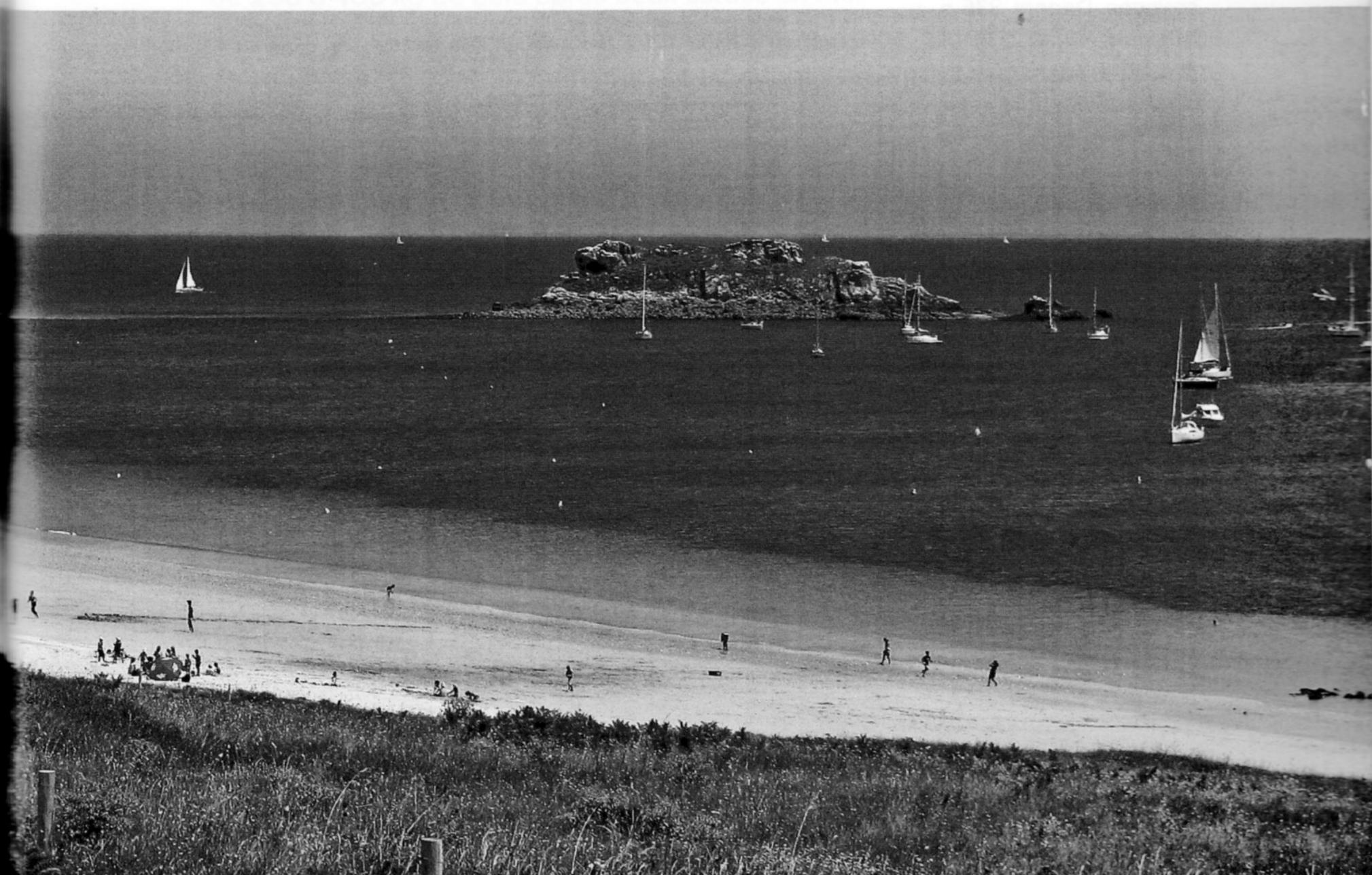
L'île a su surmonter dans son passé de nombreuses épreuves et bouleversements. Elle saura relever ce nouveau défi!

### Iconographie

Les documents reproduits dans cet article proviennent des archives municipales de Houat. Les photographies du site [www.grandterrier.bzh](http://www.grandterrier.bzh) (GT) et du livre *Vincent Bolloré : Une histoire de famille* de J. Bothorel (JB).

### Remerciements

Je tiens à remercier la municipalité de l'île de Houat qui m'a ouvert ses archives, et plus particulièrement Solène Fischbach et Michèle Le Roux qui m'ont aidé dans mes recherches; pour la communication d'extrait du cahier paroissial Jean-Noël Lanoé; pour leur témoignage Joseph Marquer, Jojo Le Hyaric, Charlot Le Berre, Marie-René Eymard-Le Berre; Jean Cognard ([www.grandterrier.bzh](http://www.grandterrier.bzh)) pour la transmission de documents photographiques et pour nos échanges épistolaires Vincent Bolloré.



Merci aussi pour leur contribution à la bonne finalisation de cette étude à Virginie Buttin, Pierre Buttin, Marie-Louise Lévi et Bernard Audollent.

## Références

- BLOT C., 2008 — Le conservatoire du littoral dans l'archipel Houat-Hoedic. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 8, p. 89-98.
- BOLLORÉ G.-A., 1996 — *Mémoires parallèles*. Jean Picollec, 311 p.
- BOLLORÉ J.-R., 1979 — *Voyage en chine et autres lieux, 23 janvier 1839 - 13 mai 1846*. Quimper SFHA, 214 p.
- BONNET M., 1971 — Pillage de la Bretagne ? *Nouvel Observateur*, réponse à l'article de Michel Le Vaillant daté du 27 sept 1971.
- BOTHOREL J., 2007 — *Vincent Bolloré : Une histoire de famille*. Jean Picollec, 196 p.
- BUTTIN H., 2004 — Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 1, p. 39-54.
- BUTTIN H., 2011 — Histoire de l'église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1821-1850), *Melvan, La Revue des deux îles* n° 8, p. 45-80.
- BUTTIN H., 2012 — Histoire de l'église à Houat et à Hoedic : deux siècles de théocratie spontanée (1850-1873). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 9, p. 33-64
- BUTTIN P., BUTTIN H., 2015 — Fortification des îles des Houat et d'Hoedic au XIX<sup>e</sup> siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 12, p. 115-150.
- EPSTEIN J., 2006 — Misère d'Hoedik. (Réédition de *Vu*, 1932, n° 211, p. 404-406) *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 159-168.
- HARTEMANN C., 2013 — Houat et Hoedic dans le *Voyage en France* de Ardouin Dumazet. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 135-162.
- HARTEMANN C., 2017 — « *Le Ressac* », Roger Le Grand (1893-1959). *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 14, p. 103-118.
- HATCHISS G., 2006 — Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 9-24.
- LA CHEVASNERIE, R.-M. (de), 1951 — *Et j'ai songé, Souvenirs d'un Ami*. A. Liorit, Dinard, 103 p.
- LECADRE R., RAULIN N., 2000 — *Vincent Bolloré, enquête sur un capitaliste au-dessus de tout soupçon*. Denoël, 336 p.
- LE GRAND R., 1932 — L'île de Houat, ou comment fut protégé un site délicieux. *Les Amis de la Bretagne*.
- LE GRAND, R., 1947 — *Le Ressac*. Éditions Georges Frère, Tourcoing, 184 p.
- LE ROUX J., 2004 — *Une grande famille vannetaise, les Normand*. Keltia graphic, 176 p.
- LE VAILLANT M., 1971 — Le secret de l'île d'Houat. *Nouvel Observateur* daté du 27 septembre, p. 48-49.
- PANNETIER C., 2008 — Un des premiers résidents secondaires des deux îles : Georges Carpentier. *Lettre de Melvan*, n° 11, p. 5.
- SALOMÉ K., 2008 — Voyage dans une île bretonne au XIX<sup>e</sup> siècle : Alphonse Daudet à Houat. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 5, p. 155-167.
- URBAIN C., 2013 — Georges Mouchon : excursion de Belle-Île à Houat en 1900. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 163-180.
- VIELVOYE A., 2013 — Trouz er Mor, presse locale et vie quotidienne à Houat entre 1965 et 1975. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 10, p. 9-38.
- VIELVOYE A., 2014 — Presse locale et vie quotidienne à Houat 1982-1994. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, p. 152 à 193.
- VIELVOYE A., 2016 — Le lotissement Bulot à Houat. *Lettre de Melvan*, n° 27, p. 5.
- ZUBER V., 2014 — De la théocratie à la laïcité, tentative de normalisation républicaine des îles de Houat et d'Hoedic à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 11, 2014, p. 53-72.